

RAPPORT D'ORIENTATIONS

BUDGÉTAIRES

Année 2021



SOMMAIRE

<i>I. Introduction</i>	3
<i>II. Le contexte</i>	3
<i>III. L'action du Centre Intercommunal d'Action Sociale</i>	10
<i>IV. La situation financière du C.I.A.S.</i>	15
<i>V. Les effectifs du C.I.A.S.</i>	20
<i>VI. Etat des lieux des services : leviers d'optimisation</i>	25
<i>VII. Transversalité des partenariats du C.I.A.S.</i>	29
<i>VIII. Les habitants sont acteurs et au cœur de l'action sociale</i>	32
<i>IX. L'action sociale pour tous est équitable, cohérente et coordonnée</i>	33
<i>X. L'accès à l'ensemble des services de l'action sociale est facilité pour tous</i>	35

I. Introduction

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus sont tenus de mettre en place un débat d'orientations budgétaires. Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Intercom Bernay Terres de Normandie entre dans ce cadre réglementaire. Il doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, est venue préciser que ce débat doit se tenir sur la base d'un rapport qui doit présenter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que la structure et l'évolution des effectifs.

II. Le contexte

A. L'EUROPE : LA PLACE DU SOCIAL

a) La commission Européenne

La commission Von der Leyen Ursula, du nom de sa présidente est entrée en fonction le 1er décembre 2019. A cette occasion, les portefeuilles alloués aux différents commissaires ont été remaniés pour répondre aux nouveaux enjeux de l'Union Européenne. L'emploi et les affaires sociales sont désormais réunis dans un portefeuille « Emploi et droits sociaux ». A noter la naissance d'un portefeuille à « l'Innovation et la Jeunesse ».

b) La politique européenne

L'Union européenne peut légiférer en matière sociale, mais de façon limitée. Dans les faits, les Etats membres gardent l'essentiel du pouvoir en la matière.

Pourtant, les politiques sociales sont présentes dans les textes européens depuis le traité de Rome, en 1957. Celui-ci prévoit en effet un chapitre sur les politiques sociales, sans pour autant donner la capacité aux institutions européennes d'adopter des lois dans ce domaine.

Depuis, le droit européen a fixé plusieurs conditions minimales aux Etats membres, notamment en ce qui concerne le droit du travail. La limite de la durée de travail hebdomadaire est par exemple fixée à 48 heures, l'âge minimum légal pour travailler à 15 ans... Des mesures ont également été prises en ce qui concerne la sécurité des travailleurs, contre les agents chimiques, physiques et biologiques par exemple.

Aujourd'hui, l'Union européenne mène plusieurs politiques en matière sociale. Les crédits du Fonds social européen (FSE) s'élèvent à 80 milliards d'euros sur la période 2014-2020, dédiés à la promotion de l'emploi et de l'inclusion sociale.

L'Union Européenne a récemment agi en faveur du congé parental ou encore des travailleurs détachés... Elle a créé une Autorité européenne du travail en 2019, ainsi qu'un numéro de sécurité sociale européen en 2004. La Commission von der Leyen, en place depuis 2019, souhaite entre autres établir un cadre de référence pour les salaires minimums des Etats membres.

Autant d'avancées qui s'inscrivent dans une volonté de développer une Europe plus sociale et de limiter le "*dumping social*" entre les Etats membres.

Pour lutter contre la pauvreté, l'Union européenne dispose également d'une capacité de 3,8 milliards d'euros pour la période 2014-2020, au titre du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD). Enfin, elle a mis en place un dispositif (baptisé SURE) facilitant le recours au chômage partiel lors de la crise du coronavirus.

Face à l'ampleur de la crise, l'exécutif européen multiplie les initiatives pour « sortir de la paralysie » et prépare une nouvelle proposition de budget pluriannuel pour 2021-2027 afin de prendre en compte les conséquences économiques du coronavirus. "Il est important, et même crucial, d'avoir un budget qui permette de faire face", a déclaré Mme von der Leyen.

c) Financement pour 2021-2027

La Commission a proposé un Fonds social européen plus simple et plus intégré (FSE+) et un Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) remanié. Ces fonds font partie des propositions adoptées par la Commission le 2 mai 2018 pour le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027.

- Programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI)
Le programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) est un instrument de financement européen. Il est géré directement par la Commission européenne et vise à soutenir l'emploi, la politique sociale et la mobilité professionnelle dans l'Union Européenne. Pour obtenir des fonds, les organisations remplissant les critères doivent répondre à un appel d'offres et/ou à un appel à propositions.
- Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)
Le FEAD soutient les actions menées par les pays de l'Union Européenne pour apporter une assistance matérielle aux personnes les plus démunies. Les autorités nationales sélectionnent les organisations partenaires qui fournissent l'aide, sur la base des programmes nationaux 2014-2020 approuvés par la Commission.

B. LA FRANCE : LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

a) La commission des affaires sociales

La commission des Affaires sociales a été créée le 1er juillet 2009, en même temps que la commission des Affaires culturelles et de l'éducation, par scission de la commission des Affaires culturelles, familiales et sociales.

Conformément à l'article 36, alinéa 10, du Règlement de l'Assemblée nationale, les domaines de compétence de la commission des Affaires sociales sont l'emploi et les relations du travail, la formation professionnelle, la santé et la solidarité, les personnes âgées, les personnes handicapées, la famille, la protection sociale, les lois de financement de la sécurité sociale et le contrôle de leur application et l'insertion et l'égalité des chances.

b) Adoption de propositions de loi

Son rôle est d'examiner les projets de loi présentés par le Gouvernement et les propositions déposées par les députés, d'en débattre, de les amender, et de les voter. Une fois ainsi modifié, c'est le texte issu de la commission qui est examiné en séance, excepté pour les lois de financement. La commission a également une activité importante de contrôle et d'évaluation des politiques publiques. Pour la commission des affaires sociales, ce travail de contrôle et d'évaluation est mené par une structure permanente : la mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale (MECSS), ou par des missions d'information temporaires. Ces missions d'information nourrissent la réflexion avant que la commission soit amenée à légiférer. La commission a élu, en juillet 2020, Fadila Khattabi, présidente de la commission.

La commission s'est vu présenter différents rapports : « Les lois de financement de la sécurité sociale (LFSS). Bilan et perspectives », « la mission d'information de la Conférence des présidents sur l'adaptation de la politique familiale française aux défis de la société du XXI^e siècle », « la branche autonomie : rapport du Gouvernement au Parlement et communication sur les conséquences de sa création » ainsi que « la mission d'information sur l'accueil familial ».

Dans le cadre du suivi de l'état d'urgence sanitaire, un cycle d'auditions s'est déroulé sur les impacts de la crise sanitaire : audition des agences régionales de santé, des organisations représentant les personnels et des fédérations, des établissements et des associations de personnes âgées, des référents sécurité sociale, solidarités, secteur médico-social, et handicap et famille et en complémentarité un échange de vues avec les députés-commissaires exerçant une profession de santé.

Et ce sont aussi l'adoption de nombreuses propositions de loi telles que : la loi visant à instaurer un congé de deuil de douze jours consécutifs pour le décès d'un enfant mineur, la loi visant l'ouverture du marché du travail aux personnes atteintes de diabète, la loi relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée », la loi visant à renforcer le droit à l'avortement ainsi que la proposition de loi visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification. Dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2021, la commission examine et vote sur les crédits de la mission Cohésion des territoires (Logement).

C. LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES NATIONALES

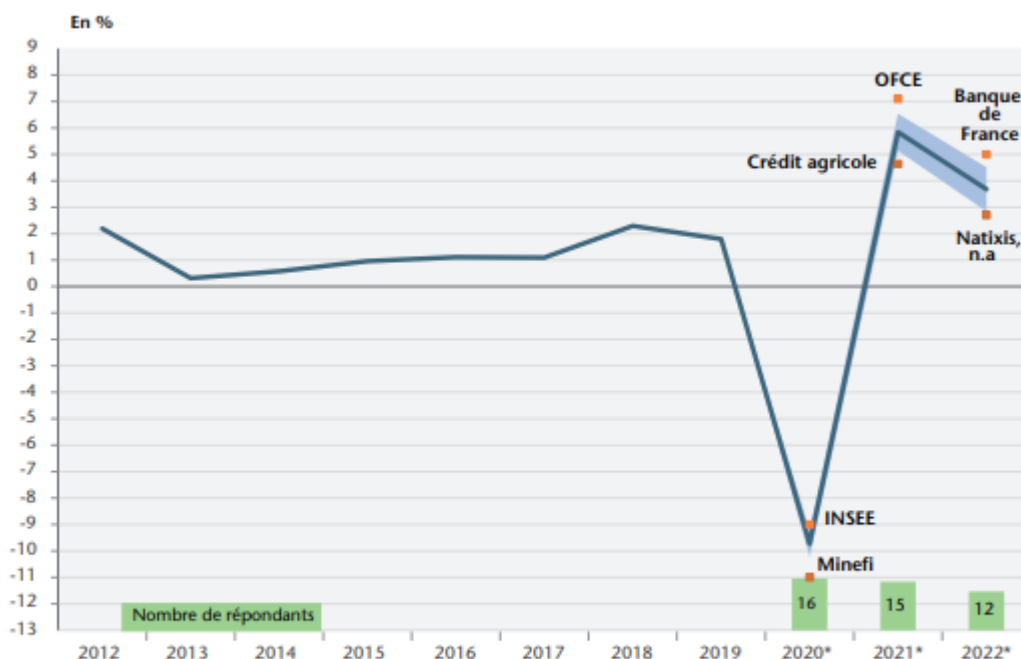
(Analyse et prévision de l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques (OFCE) selon le panel de prévisionnistes de l'Observatoire Français des Comptes Nationaux (OFCN)).

À l'heure où l'activité mondiale est en proie à des soubresauts qui étaient inimaginables il y a de cela à peine un an, élaborer un panel de prévisions sur les perspectives de l'économie française est un exercice inédit. En pleine recrudescence de l'épidémie et en période de reconfinement à partir du 30 octobre 2020, cette prévision est source de divergence au sein du panel. Enfin, ces prévisions pour 2021 et 2022 sont entachées d'une grande incertitude dès lors que les scénarii sanitaires ne peuvent pas être anticipés.

a) Le PIB : des prévisions disparates

Les prévisions des instituts portent naturellement la marque des embardées de l'activité imputables à la crise de la Covid-19 : effondrement du PIB en 2020, rebond spectaculaire en 2021 et retour à un rythme de croissance moins exubérant en 2022.

Graphique 2. Prévisions de croissance du PIB français à l'horizon 2022



Note : prévisions pour les années avec *. La ligne bleue est la moyenne des réponses fournies par les instituts. La bande bleue est bornée par les écarts-types. Les écarts-types sont respectivement égaux à 0,5, 0,7 et 0,8 pour les années 2020, 2021 et 2022. Les points rouges représentent le minimum et le maximum des prévisions. Les étiquettes « n.a » signifient que l'institut a souhaité rester anonyme.

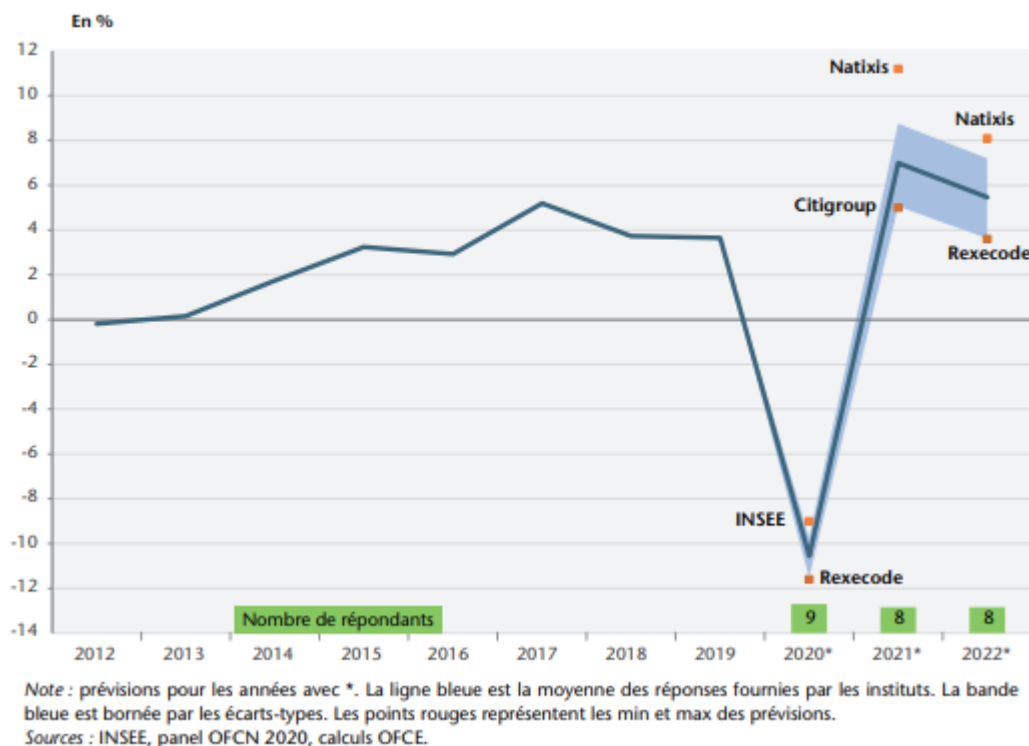
Sources : INSEE, panel OFCN 2020, calculs OFCE.

La dispersion s'accroît au fur et à mesure que l'horizon de prévision s'éloigne : à un an, c'est-à-dire pour la prévision 2021, l'écart-type passe à 0,7 point (contre 0,16 point à la même période de l'année dernière), et à 0,8 point pour 2022 (contre 0,21 l'année dernière pour la prévision à deux ans). Pour 2021, l'écart entre la prévision la plus haute, qui anticipe un rebond de 7,1 % et la plus basse, avec 4,6 %, s'élève à 2,5 points. L'écart est du même ordre en 2022, avec une différence de 2,3 points entre la prévision la plus haute, qui est de +5 %, et la plus basse qui est de +2,7 %.

b) L'investissement

Après un effondrement en 2020 (-10,6 % en moyenne), l'investissement rebondirait en 2021 (+7 %) avant de ralentir en 2022 (+5,5 %). Au vu de l'écart-type élevé, ces prévisions apparaissent aussi très dispersées (0,9 point en 2020, 1,8 point en 2021 et 2022). L'écart entre les prévisions extrêmes mesure un éventail des possibles très large.

Graphique 5. Prévisions de l'investissement des entreprises à l'horizon 2022

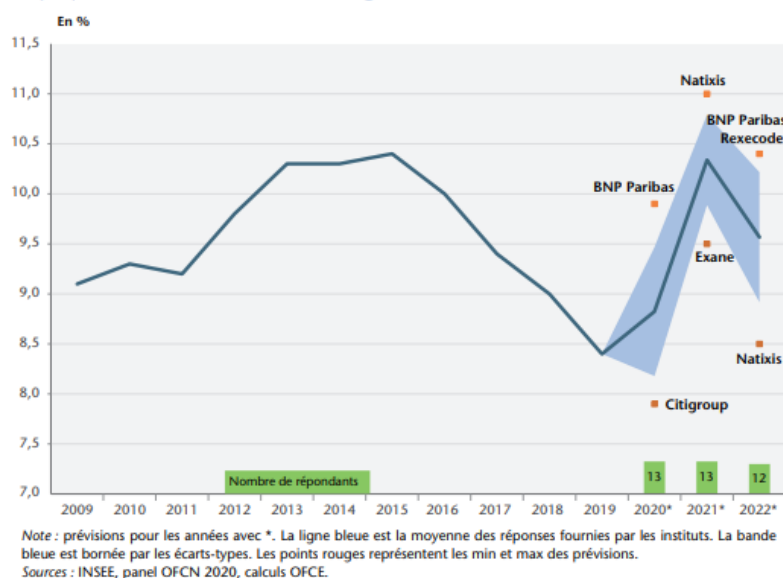


c) Le marché du travail

Le caractère inédit de la crise économique associé aux évolutions importantes de la population active observées au cours de l'année 2020 rendent plus complexe que jamais l'exercice de prévision du taux de chômage pour les deux années à venir. D'une part, grâce à la montée en charge de l'activité partielle, la baisse de l'activité économique ne s'est pas traduite par une chute similaire de l'emploi au cours de l'année. D'autre part, sous l'effet du confinement, beaucoup d'actifs ayant perdu leur emploi ou de nombreux chômeurs ont basculé dans l'inactivité faute de pouvoir chercher activement un emploi ou découragés par la situation du marché du travail.

Selon la moyenne des prévisions du panel, le taux de chômage remonterait de 0,4 point en 2020 par rapport à 2019 pour s'établir à 8,8 % de la population active. En 2021, la progression serait la plus forte avec une hausse de 1,5 point. Elle porterait en une année le taux de chômage à son niveau de 2015. Enfin, un reflux de 0,7 point est attendu en 2022, ce qui ramènerait le taux de chômage à 9,6 %, soit encore 1,2 point au-dessus de son point bas de 2019.

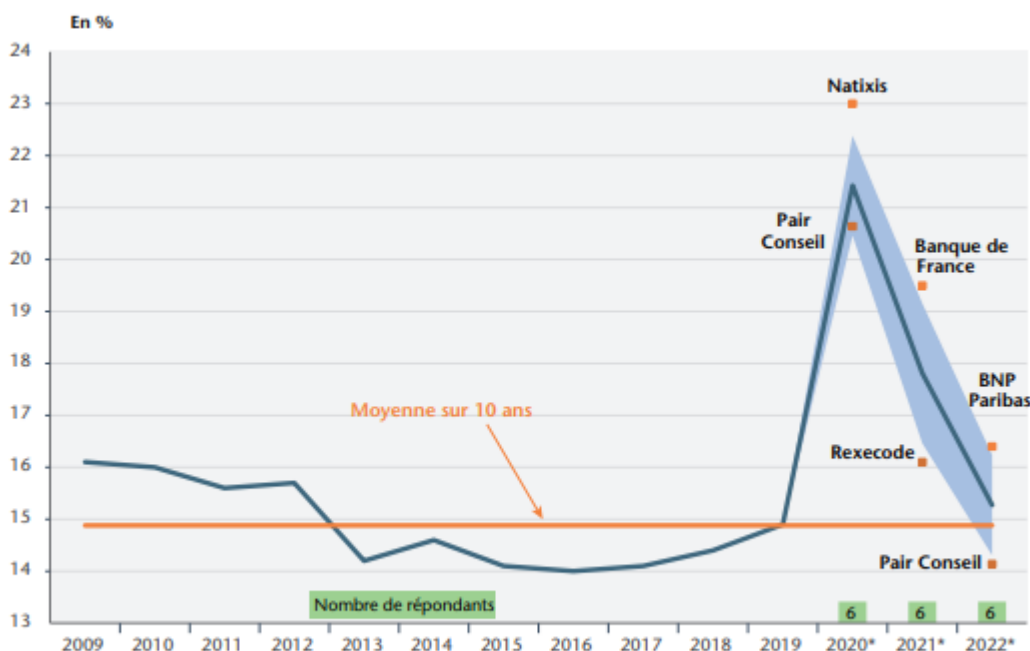
Graphique 6. Prévisions de taux de chômage à l'horizon 2022



d) La prudence des prévisionnistes pour évaluer certaines variables

Dans un contexte d'extrême instabilité macroéconomique, les inconnues sont en effet nombreuses. La capacité de rebond de l'économie en 2021 et en 2022 suppose en effet de prendre la mesure des déséquilibres accumulés en 2020, notamment de l'épargne forcée par les ménages, empêchés de consommer durant une bonne partie de l'année 2020. Néanmoins pour 2021 et 2022, les répondants anticipent un ralentissement dans l'accumulation de l'épargne des ménages mais là encore avec un grand écart persiste ; de 19,5 % à 16,1 %. En 2022, la moyenne des prévisions de taux d'épargne rejoindrait le niveau moyen des dix dernières années, avec un écart maximal de 2,3 points.

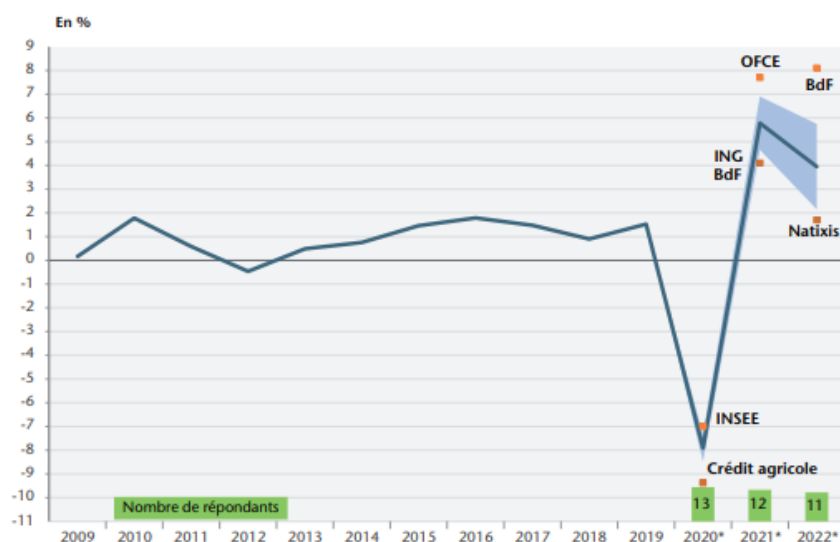
Graphique 3. Prévisions de taux d'épargne à l'horizon 2022



Note : prévisions pour les années avec *. La ligne bleue est la moyenne des réponses fournies par les instituts. La bande bleue est bornée par les écarts-types. Les points rouges représentent les min et max des prévisions.
Sources : INSEE, panel OFCN 2020, calculs OFCE.

La même prudence prévaut pour le Revenu Disponible Brut (RDB) dont les composantes sont l'emploi et la rémunération. Les zones d'ombre apparaissent ainsi nombreuses et les prévisionnistes ne s'avancent guère sur l'évolution du chômage partiel, sur celle de l'emploi ou sur le processus de formation des salaires dans ce contexte de crise inédite.

Graphique 4. Prévisions de la consommation des ménages à l'horizon 2022



Note : prévisions pour les années avec *. La ligne bleue est la moyenne des réponses fournies par les instituts. La bande bleue est bornée par les écarts-types. Les points rouges représentent les min et max des prévisions.
Sources : INSEE, panel OFCN 2020, calculs OFCE.

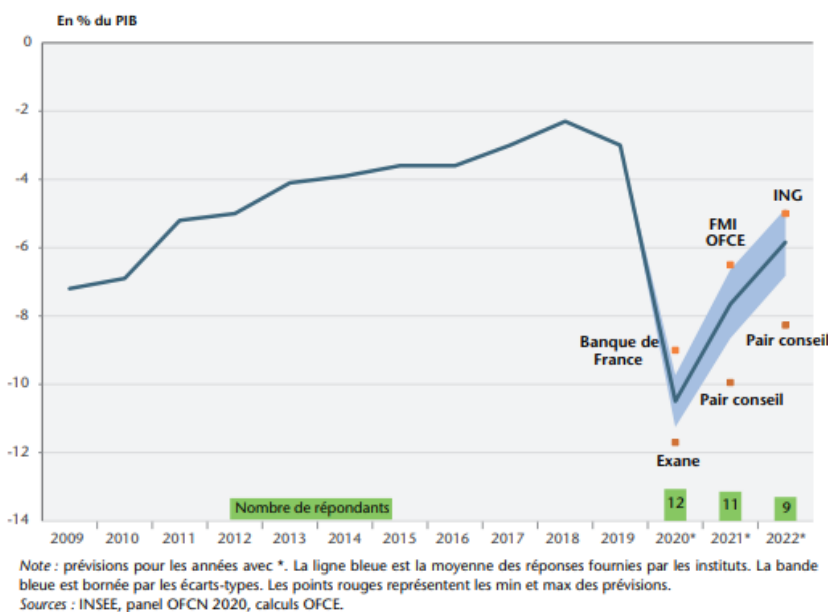
Les prévisions de commerce extérieur ; exportations et importations suivraient la même trajectoire que celle impliquée par les étapes de la crise sanitaire à l'échelon interne et externe : tarissement de la demande adressée à la France à cause de la récession mondiale provoquée par les confinements chez les partenaires commerciaux de la France, chute des importations du fait du repli de la demande intérieure et des arrêts d'activité chez les fournisseurs étrangers. La contribution du commerce extérieur serait très négative en 2020 (-1,6 point), elle se redresserait en 2021 à la faveur de la levée progressive des restrictions sanitaires (-0,5 point) mais resterait négative en 2022 (-0,2 point). Quoiqu'il en soit, les évolutions de la compétitivité semblent reléguées au second plan dans le contexte actuel, et ce malgré la forte sectorialisation de la crise qui impacte des secteurs importants de l'économie française (aéronautique, tourisme, ...).

Concernant l'inflation (mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisé), tous les instituts n'anticipent qu'un ralentissement des prix (de 1,3 % en 2019 à 0,4 % en moyenne en 2020 pour les prévisionnistes n'ayant pas inscrit de recul des prix). Un relatif consensus émerge sur ce point puisque l'écart-type des prévisions d'inflation positive n'est que de 0,073 en 2020. En 2021 et en 2022, l'inflation se redresserait vers respectivement 0,8 et 1,1 % selon la moyenne du panel.

e) La dégradation de la situation budgétaire

La dégradation de la situation budgétaire de l'État est liée aux pertes de recettes fiscales pendant le confinement, à la mise en place de mesures d'urgence pour soutenir les agents privés ainsi que le système de santé et à l'engagement des premières mesures du plan de relance visant à favoriser le redémarrage de l'activité. De 3 % du PIB en 2019, le déficit public se creuserait à 10,5 % en 2020 selon la moyenne du panel. Selon la moyenne des instituts, le déficit se réduirait à 7,6 % du PIB en 2021 et à 5,8 % en 2022, avec toujours peu de consensus. L'écart entre les extrêmes restes supérieurs à 3 points de PIB et les écarts-types de 1 point chacune des deux années. La dette publique quant à elle enregistrerait un saut de 20 points de PIB en 2020, pour atteindre 118 % du PIB selon la moyenne des instituts, et converger vers 120 % à l'horizon 2022.

Graphique 7. Prévisions de déficit public à l'horizon 2022



f) Le traitement de la pandémie – COVID 19 peut influencer sur ces prévisions

L'impact de la crise sanitaire mondiale diffère en fonction des critères suivants :

- l'exposition de l'économie aux secteurs les plus sévèrement touchés (aéronautique, automobile, tourisme, hôtellerie-restauration, culture ...),
- le degré d'ouverture du pays,
- l'importance des mesures sanitaires prises (couvre-feu, confinement, fermeture ou non des écoles, ...).

Cette corrélation entre sévérité des mesures sanitaires et chute de l'activité a d'ailleurs été mise en évidence par l'OFCE en janvier 2021 et estimée à -0,854. De nombreuses inconnues persistent pour l'année 2021 qui pourraient accentuer l'incertitude, pénaliser l'investissement ou accroître l'épargne de précaution.

D. LOI DE FINANCES 2021

La loi de finances pour 2021 concrétise la mise en œuvre du plan de relance, qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise.

a) Le budget de la relance

La loi de finances pour 2021 est le budget de la relance. Sur les 100 Md€ du plan de relance, plus de 86 Md€ sont financés par l'État. La loi de finances pour 2021 concrétise la baisse de 10 Md€ des impôts de production à compter de 2021, soit 20 Md€ en cumulé sur deux ans.

Elle ouvre par ailleurs 36,4 Md€ en autorisations d'engagement sur la mission budgétaire « Plan de relance », composée de trois programmes budgétaires correspondant aux grandes priorités du plan de relance : l'écologie (18,4 Md€), la cohésion (12 Md€) et la compétitivité (6 Md€).

11 Md€ de crédits nouveaux sont par ailleurs prévus sur la mission « Investissements d'avenir » au titre des années 2021 et 2022. Les autres dépenses de relance sont principalement réparties sur le reste du budget de l'État, sur le budget de la sécurité sociale (plan d'investissement prévu dans le cadre du Ségur de la santé), ainsi que dans des opérateurs publics (Bpifrance, banque des territoires).

b) Des mesures massives pour faire face à la crise du COVID 19

Face à la crise, le Gouvernement a mis en œuvre des mesures de soutien massives pour protéger les Français. Sous l'effet de ces mesures et de l'impact de la crise sur les recettes publiques, le déficit public atteindrait 10,2 % du PIB en 2020, après 2,1 % en 2019 (3 % avec l'effet de la bascule du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi). Il s'établirait à 6,7 % du PIB en 2021. La dette publique augmenterait de près de 20 points en 2020 pour atteindre 117,5 % du PIB, avant de refluer à 116,2 % en 2021.

Le plan de relance soutiendra la croissance à hauteur de 1,5 point de PIB en 2021. Celle-ci atteindrait ainsi + 6 % en 2021, après une baisse d'activité estimée à 10 % en 2020.

c) Une confirmation en matière de baisse des impôts

La loi de finances pour 2021 confirme par ailleurs les engagements du Gouvernement en matière de baisse des impôts, avec la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales engagée en 2018, et la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés.

En matière de dépenses, la loi de finances pour 2021 s'inscrit donc dans la continuité des priorités du quinquennat et poursuit l'augmentation des crédits du budget au service du renforcement des missions régaliennes de l'État, des dépenses d'avenir sur la recherche et d'éducation, comme du soutien aux plus fragiles. La loi de finances 2021 consolide la poursuite des chantiers de transformation, notamment dans le domaine du logement, et maintient la stabilité de l'emploi public.

d) Le premier exercice du budget vert

La loi de finances pour 2021 marque l'engagement du Gouvernement en faveur de la transition écologique. La mission « Plan de relance » financera des actions en faveur de l'écologie à hauteur de 18,4 Md€ d'autorisations d'engagement en 2021. La fiscalité environnementale renforce les incitations en faveur des énergies renouvelables, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la lutte contre l'artificialisation des sols.

Il s'agit du premier exercice du budget vert. De manière inédite, la totalité des dépenses du budget de l'État et des dépenses fiscales font l'objet d'une cotation indiquant leur impact environnemental (climat, adaptation au changement climatique, ressource en eau, économie circulaire, lutte contre les pollutions, biodiversité). La France est pionnière au niveau mondial dans cette démarche de transparence, qui enrichit l'information du Parlement et des citoyens sur les effets de l'action publique sur l'environnement.

III. L'action du Centre Intercommunal d'Action Sociale

L'action sociale définie d'intérêt communautaire est mise en œuvre par le C.I.A.S. conformément à la délibération de l'Intercom Bernay Terres de Normandie n°228/2018 du 13 décembre 2018. Aussi, le C.I.A.S. intervient dans les domaines de l'enfance-jeunesse, l'autonomie, l'insertion et l'animation de la vie sociale.

Le C.I.A.S est à vos cotés

La cartographie reflète le nombre de personnes par commune du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, en 2019 (l'année 2020 n'a pas été cartographiée en raison de la crise sanitaire Covid-19 qui ne reflète pas le fonctionnement des services), qui ont été :

- usager d'une structure,
- bénéficiaire d'un service,
- participant à des animations, conférences, ateliers...

portés par le Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

A noter que toutes les actions (animations, ateliers...) ne sont pas comptabilisées. De même, certaines structures (PIJ), sous couvert d'anonymat, ne peuvent transmettre de statistiques géographiques. Concernant le P.I.J, sont comptabilisés les jeunes profitant des dispositifs BAFA Citoyen et Bourses au permis.

Néanmoins, cette cartographie permet de constater aussi un impact « hors territoire » puisque plus de 500 personnes se situent au-delà du périmètre de l'Intercom Bernay terres de Normandie.

Cette carte révèle des disparités au sein du territoire qui peuvent avoir de multiples explications (bassin de vie, dispositifs existants portés par d'autres structures...). Cependant on peut constater que les communes porteuses de structures (CCRIL, accueils de loisirs, pôles ados, micro crèche...) ne

bénéficient pas uniquement à la commune d'implantation mais aussi largement aux communes alentours.

La crise sanitaire Covid-19, a fortement impacté les services du C.I.A.S en 2020, tant sur leur fréquentation que sur l'aspect financier.

Certains services ont été dans l'obligation de suspendre leurs activités collectives (LAEP, RPAM, EVS) d'autres n'ont pu déployer une offre riche et attractive (pas de séjours en camping pour les structures enfance et jeunesse) durant la période estivale.

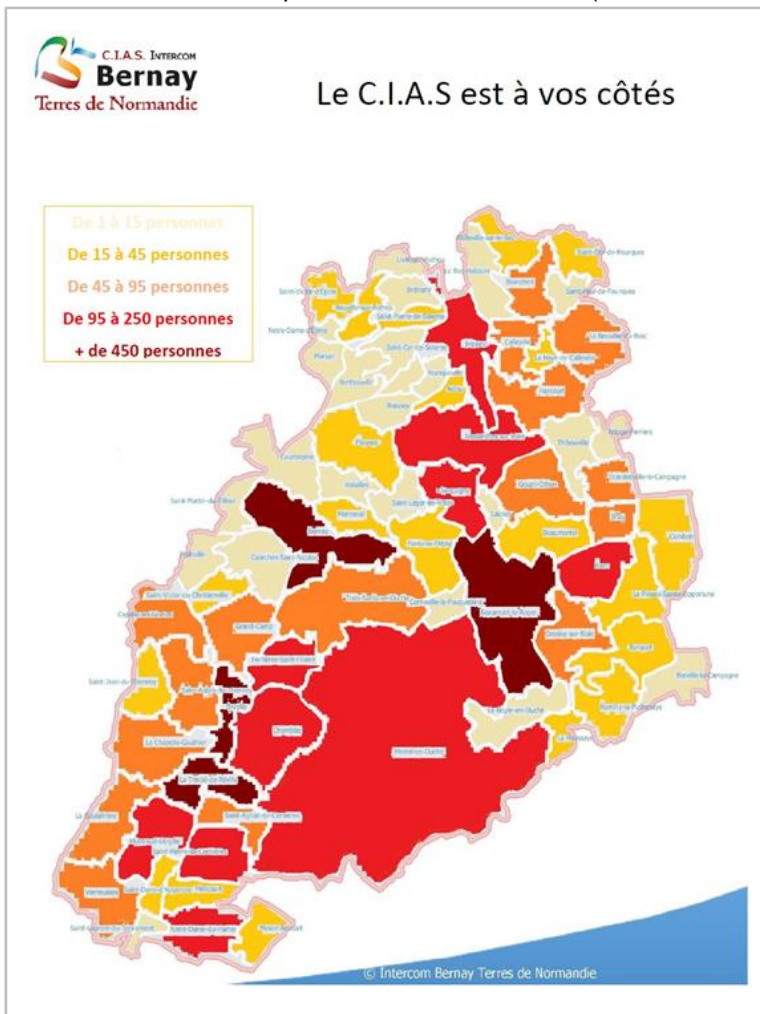
Toutes les actions portées par le C.I.A.S, au travers des quatre champs d'action ont pour ligne directrice le Projet Social de Territoire qui a permis d'identifier 3 axes stratégiques :

Les habitants sont au cœur et acteurs du projet avec les élus, les professionnels et leurs partenaires,

L'action sociale est équitable cohérente et coordonnée sur le territoire,

L'accès à l'ensemble des services de l'action sociale est facilité pour tous.

Cet outil de développement et de planification à long terme de la politique sociale de notre territoire permet de construire le territoire solidaire de demain.



Le projet social de Territoire

En décembre 2018, la première pierre du développement de l'action sociale à l'échelle du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie se concrétise par le projet social de territoire. Celui-ci constitue le document de référence, à partir duquel les actions menées s'intègrent au sein des 3 grands axes stratégiques définis :

- Les habitants au cœur et acteurs du projet avec les élus, les professionnels et leurs partenaires
- L'action sociale est équitable, cohérente et coordonnée sur le territoire
- L'accès à l'ensemble des services de l'action sociale est facilité pour tous

Ces axes stratégiques impulsent naturellement la ligne directrice « **Agir pour mieux vivre ensemble** » menée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale et les actions incarnent les valeurs et les principes portés par le Projet Social de Territoire.

L'année 2019 a permis la mise en place, le développement et la concrétisation d'actions portées par le projet social de territoire.

L'année 2020 marquée par la crise sanitaire Covid-19 a limité le déploiement des actions du projet social de territoire. L'année 2021 sera marquée par l'aboutissement et la réalisation de nouvelles actions ainsi que la mise en place d'une **Analyse des Besoins Sociaux (ABS)** conjointement à l'élaboration de la **convention globale territoriale (CTG)**.

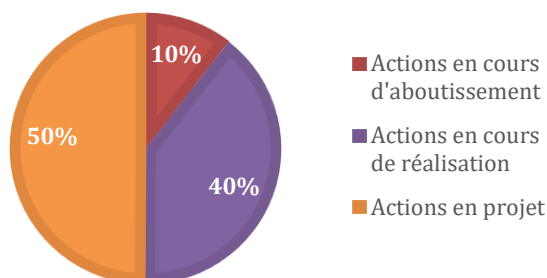
Le décret du 21 juin 2016 prévoit que "l'analyse des besoins sociaux fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration du C.I.A.S au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux" et donne une définition un peu plus précise du contenu de cette analyse des besoins sociaux.

Tout en conservant la référence à l'ensemble de la population (les familles, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes en difficulté), le décret du 21 juin 2016 précise la méthodologie à mettre en œuvre : "l'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social [...]"

Par ailleurs, l'élaboration du projet social de territoire a été précurseur de la méthodologie à mettre en œuvre, en s'inscrivant dans l'ère de la démarche participative et en invitant tous les acteurs du territoire (habitants, élus, professionnels, partenaires institutionnels et associatifs) à co-construire ce projet.

Cette analyse permettra d'adapter nos actions pour mieux avancer et répondre à l'évolution permanente de la société et des besoins des habitants et ainsi permettre aux élus d'ajuster la politique sociale de la collectivité, dans une logique d'anticipation et ainsi permettre **la construction du territoire solidaire de demain**.

ETAT DES ACTIONS DU P.S.T



Vue d'ensemble du PST

3 axes
10 objectifs
66 actions

29 Actions en projet
23 Actions en cours de réalisation
14 Actions en cours d'aboutissement

Etat d'avancement des fiches actions : Axe A « Les habitants sont au cœur et acteurs du projet avec les élus, les professionnels et leurs partenaires »

Axe	Objectifs	Catégories d'actions	#	Actions	Statut		
					En projet	En cours	Réalisé
A Les habitants sont au cœur et acteurs du projet avec les élus, les professionnels et leurs partenaires.	Faire connaître et valoriser l'action sociale sur le territoire	Améliorer la visibilité des services du CIAS en interne et auprès du public	A.1.1	Renforcer la communication	[Progress bar]		
			A.1.2	Dites-le avec des fleurs !	[Progress bar]		
			A.1.3	Une application à votre service	[Progress bar]		
			A.1.4	Le C.I.A.S à votre rencontre...	[Progress bar]		
			A.1.5	Séminaire de présentation du C.I.A.S et de lancement du PST	[Progress bar]		
			A.1.6	Portes ouvertes des services	[Progress bar]		
	Adopter/ travailler un état d'esprit pour permettre la participation	Sensibiliser et former les élus et techniciens Elaborer une charte de la participation Faciliter et encourager la participation de tous dans l'organisation des temps forts du territoire	A.2.1	La participation ne se décrète pas, elle se construit collectivement	[Progress bar]		
			A.2.2		[Progress bar]		
			A.2.3	Je t'invite, il/elle partage, nous construisons	[Progress bar]		
			A.2.4	Des Temps forts communs (type festival) qui rassemblent	[Progress bar]		
	Mettre en place des espaces pour construire ensemble (élus, techniciens et habitants)	Associer l'usager aux projets et au fonctionnement des structures du CIAS	A.3.1	Créer des comités de parents usagers au sein du service enfance-j.	[Progress bar]		
			A.3.2	La participation des usagers est renforcée	[Progress bar]		
			A.3.3	L'assemblée des séniors	[Progress bar]		
			A.3.4	Un conseil des usagers	[Progress bar]		
A.3.5			Evaluation interne et externe des services médicaux sociaux	[Progress bar]			
A.3.6		Le café des aidants	[Progress bar]				
A.3.7		Créer un comité de suivi de l'action sociale au niveau institutionnel	[Progress bar]				
A.3.8		Créer un comité de suivi de l'action sociale au niveau territorial	[Progress bar]				

Etat d'avancement des fiches actions : Axe B « L'action sociale est équitable, cohérente et coordonnée sur le territoire »

B L'action sociale est équitable, cohérente et coordonnée sur le territoire.	Identifier le CIAS comme coordonnateur de l'action sociale sur l'EPCI	Par secteur avec les acteurs concernés	B.1.1	Mettre en place un guichet unique en matière d'information sur le champ de l'enfance-jeunesse et de la parentalité	
			B.1.2	Définir et mettre en oeuvre un projet territorial de soutien à la parentalité	
			B.1.3	Déploiement du guichet intégré : identifier et coordonner les acteurs du territoire	
			B.1.4	"Petit déj" des structures d'animation de la vie sociale	
			B.1.5	Les rencontres de l'insertion	
			B.1.6	Mettre en place un organe de coordination des acteurs du champ de l'éducation, premier pas vers un PESL (Projet Educatif Social Local)	
		Global au CIAS via le réseau des MSAP et des mairies	B.1.7	Présentation des missions du C.I.A.S au travers des MSAP et mairies	
			B.1.8	Mise en place d'un référentiel	
			B.1.9	Organiser et analyser les demandes de 1er niveau en complémentarité avec les acteurs du territoire	
	Maintenir et développer l'offre sur le territoire dans un objectif d'équité	Autonomie-personnes âgées	B.2.1	Permettre le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie	
			B.2.2	Déployer le guichet intégré : simplification et optimisation du parcours de la personne âgée	
			B.2.3	Accompagnement de l'analyse du besoin dans le cadre de la création d'une structure pour personnes âgées	
		Insertion	B.2.4	Extension du chantier d'insertion, développement de l'axe environnement	
			B.2.5	Equité de l'insertion	
			B.2.6	Epicierie solidaire	
		Enfance-jeunesse	B.2.7	Développer l'offre de services dans le champ de la jeunesse (11-25 ans)	
			B.2.8	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité : penser le dispositif à l'échelle du territoire et en multipartenariats	
		Parentalité	B.2.9	Pôle ressources - Fonds documentaire à destination des parents et des professionnels	
			B.2.10	Proposer des logements Passerelles	
	Développer la transversalité au sein du C.I.A.S	Mettre en place des groupes de travail et des réunions interservices	B.3.1	Veiller à un maillage territorial des pôles (autonomie-enfance jeunesse, insertion, animation de la vie sociale) portés par le CIAS	
			B.3.2	Mettre en place des réunions techniques régulières	
			B.3.3	Développer la transversalité interne et externe	
		B.3.4	Mettre en place un outil de communication interne dédié aux acteurs socio-éducatifs		
	Favoriser les actions transversales et partenariales en matière d'Animation de la Vie Sociale	Insertion et petite enfance	B.4.1	Faciliter l'accès aux modes de garde pour les personnes en situation d'insertion professionnelle	
			B.4.2	Service de blanchisserie solidaire	
		Bien-être tout public	B.4.3	Evolution de l'EVS vers le Centre Social / "Tiers lieux solidaires"	
			B.4.4	Observatoire de l'Animation de la Vie Sociale	
B.4.5			Participer à l'accompagnement de la petite enfance vers l'école en lien avec l'Education Nationale		
Accès la culture		B.4.6	Favoriser l'accès à la culture des personnes âgées isolées		
		B.4.7	Favoriser l'accès à la culture pour prévenir les situations de fragilité		

Etat d'avancement des fiches actions : Axe C « L'accès à l'ensemble des services de l'action sociale est facilité pour tous »

Axe	Objectifs	Catégories d'actions	#	Actions	Statut		
					En projet	En cours	Réalisé
C L'accès à l'ensemble des services de l'action sociale est facilité pour tous.	Réaliser un diagnostic approfondi de l'accès aux services sur le territoire	Etat des lieux de l'existant	C.1.1	Recensement de l'offre existante "mobilité"	En projet		
			C.1.2	Recensement des besoins "accès aux services"	En projet		
	Communiquer et orienter les publics	Faire du C.I.A.S un centre de ressources, d'information pour tous en variant les supports, informer et orienter le public en s'appuyant notamment sur les Maisons de Service Au Public, améliorer l'accueil dans les services	C.2.1	Renforcer les coordinations autour du logement pour lutter contre la précarité énergétique	En projet		
			C.2.2	Améliorer le repérage et l'orientation des publics	En projet		
			C.2.3	Participer à l'information des habitants, des élus et des partenaires sur l'offre de services existants	En projet		
			C.2.4	Accueillir, écouter, informer	En projet		
	Développer des solutions innovantes et solidaires d'accès aux droits et de mobilité	Inclusion numérique	C.3.1	Développer l'offre de services en matière d'inclusion et d'éducation numérique	En projet		
			C.3.2	Ateliers d'utilisation du numérique	En projet		
			C.3.3	Ateliers pour lutter contre "les fractures" (numérique, alimentaire, budgétaire, logement...)	En projet		
		Développement de services itinérants	C.3.4	Mise en place d'un point informations seniors itinérant	En projet		
			C.3.5	Le minibus des seniors	En projet		
			C.3.6	Favoriser les mobilités "solidaires" des publics	En projet		
		"Aller vers" et lutter contre l'isolement	C.3.7	Favoriser le lien social et lutter contre l'isolement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et lutter contre la précarisation	En projet		
			C.3.8	Devenez voisin bienveillant !	En projet		
C.3.9			Lutter contre l'isolement	En projet			
Proposer des solutions innovantes de mobilité		C.3.10	Plateforme de la mobilité ACES et garage solidaire	En projet			
	C.3.11	Service d'auto-stop organisé	En projet				
	C.3.12	Service de covoiturage via une application	En projet				

IV. La situation financière du C.I.A.S.

Il est rappelé que les établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants sont tenus par l'élaboration du présent rapport qui doit comporter : « les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre » (article 1 du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire).

Ainsi, afin d'envisager, de répondre à cette obligation, il convient, dans un premier temps de constater et d'analyser, les résultats et soldes de l'exercice précédent. Ces résultats et soldes restent provisoires dans la mesure où les comptes administratifs, d'exploitation, comparés aux comptes de gestion, n'ont, ni été arrêtés, ni votés. Les chiffres, non définitifs à ce stade, traduisent toutefois des tendances fiables.

De plus, les charges et les produits ont été globalement rattachés à l'exercice (indépendance des exercices budgétaires).

Enfin, la mise en œuvre d'une démarche de « Tableaux de bord mensuels de pilotage et de gestion » en corrélation avec l'Intercom Bernay Terres de Normandie, depuis 2018 enrichit l'analyse financière et l'aide à la décision.

A. Les évolutions et tendances du budget principal

Les tableaux ci-après permettent de présenter les principales évolutions liées aux flux financiers résultant de la quatrième année de fonctionnement du C.I.A.S.

La projection proposée pour l'exercice 2020 s'appuie des données financières de clôture d'exercice en cours de contrôle par le service finance de l'IBTN et les services de la trésorerie.

Aussi, l'élaboration budgétaire 2021 prendra en compte une subvention d'équilibre versée par l'I.B.T.N d'un montant maximum de 2 500 000 €. Cette subvention d'équilibre fait l'objet d'un ajustement en clôture d'exercice.

En effet, la révision des modalités de calcul de la participation du C.I.A.S aux services communs, la mise en œuvre d'un suivi périodique budgétaire et le déploiement du contrôle des dépenses (dépenses courantes et charges de personnel), permettront de réduire la subvention d'équilibre.

CIAS	CA	CA	CA	Projection
	2017	2018	2019	2020
013-Atténuation de charges	143 162,95 €	204 462,16 €	131 344,04 €	117 666,69 €
70 - Produits de services, du domaine et ventes div. (ou compte 017 M22)	1 315 082,04 €	1 474 388,07 €	1 571 483,10 €	1 516 031,19 €
73 - Impôts et taxes				
74 - Dotations, subventions et participations	1 124 055,56 €	1 792 183,10 €	2 103 886,61 €	2 431 356,47 €
75 - Autres produits de gestion courante (ou compte 018 M22)	4 321,05 €	2,00 €	0,91 €	1,84 €
76 - Produits financiers (ou compte 019 en M22)				
77 - Produits exceptionnels	1 428,60 €	349,95 €	1 227,48 €	7 646,66 €
78 (-reprises sur amortissements) et provisions				
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCT	2 588 050,20 €	3 471 385,28 €	3 807 942,14 €	4 072 702,85 €
011 - Charges à caractère général	606 662,68 €	1 139 183,68 €	1 032 898,63 €	929 364,82 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	592 019,47 €	2 429 489,01 €	2 529 130,84 €	2 792 689,90 €
014 - Atténuation de produits				
65 - Autres charges de gestion courante (ou compte 016 en M22)	39 958,50 €	49 652,18 €	50 938,19 €	65 897,90 €
66 - Charges financières	11 479,48 €			
67 - Charges exceptionnelles	184 417,11 €	743 596,00 €	244 405,23 €	250 971,55 €
68 (Dot. Amortissement, dépréciation) et provisions				
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCT	1 434 537,24 €	4 361 920,87 €	3 857 372,89 €	4 038 924,17 €
Epargne de gestion	1 347 980,95 €	-147 289,54 €	193 747 €	277 103,57 €
Epargne brute	1 153 512,96 €	-890 535,59 €	-49 430,75 €	33 778,68 €
Taux d'épargne brute (seuil d'alerte <8%)	45%	-26%	-1,3%	0,8%

B. Les budgets annexes

Il est à nouveau rappelé que les tableaux présentés ne sont que des situations budgétaires en cours ou projetées, ils ne constituent donc pas les comptes administratifs de l'exercice 2020. De même, certaines données agrégées et consolidées le sont pour faciliter l'analyse et la projection budgétaire. Ces données permettent toutefois de répondre aux projections demandées par les textes lors du débat d'orientation budgétaire.

1. Le budget gestion et administration de résidence autonomie – Résidence Serge Desson

Ce budget est équilibré par un abondement du budget principal, ajusté à l'équilibre budgétaire, en fonction des soldes reportés de l'exercice antérieur. L'épargne tendra logiquement vers 0.

FRPA	CA	CA	CA	Projection
	2017	2018	2019	2020
013-Atténuation de charges				
70 - Produits de services, du domaine et ventes div. (ou compte 017 M22)	449 206,36 €	461 745,10 €	444 121,46 €	453 746,34 €
73 - Impôts et taxes				
74 - Dotations, subventions et participations				
75 - Autres produits de gestion courante (ou compte 018 M22)	118 246,65 €	113 937,35 €	70 881,89 €	104 456,59 €
76 - Produits financiers (ou compte 019 en M22)				1 559,72 €
77 - Produits exceptionnels	509,63 €	553,02 €	139,28 €	
78 (-reprises sur amortissements) et provisions				
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCT	567 962,64 €	576 235,47 €	515 142,63 €	559 762,65 €
011 - Charges à caractère général	67 616,18 €	68 181,91 €	62 060,09 €	89 723,89 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	144 545,77 €	124 416,37 €	116 296,07 €	124 819,89 €
014 - Atténuation de produits				
65 - Autres charges de gestion courante (ou compte 016 en M22)	327 066,36 €	382 298,89 €	327 069,54 €	342 578,94 €
66 - Charges financières				
67 - Charges exceptionnelles				
68 (Dot. Amortissement, dépréciation) et provisions				
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCT	539 228,31 €	574 897,17 €	505 425,70 €	557 122,72 €
Epargne de gestion	28 224,70 €	783,30 €	9 577,65	1 080,21 €
Epargne brute	28 734,33 €	1 336,32 €	9 716,93	2 639,93 €
Taux d'épargne brute (seuil d'alerte <8%)	5%	0%	1,9%	0,5%

2. Le budget du service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

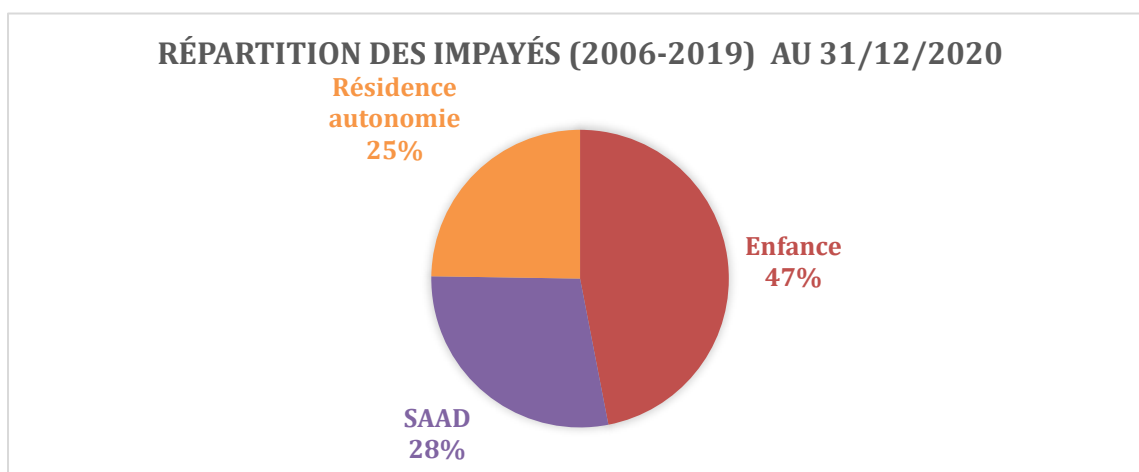
Ce budget est équilibré par un abondement du budget principal, ajusté à l'équilibre budgétaire, en fonction des soldes reportés de l'exercice antérieur. L'épargne tendra donc logiquement à 0.

L'exercice 2020 prend en compte, l'intégration de la compétence « Service d'aide et d'accompagnement à domicile » transférée par le C.C.A.S. de la ville de Bernay. Une comptabilité analytique est mise en place afin d'assurer le suivi du montant des charges transférées.

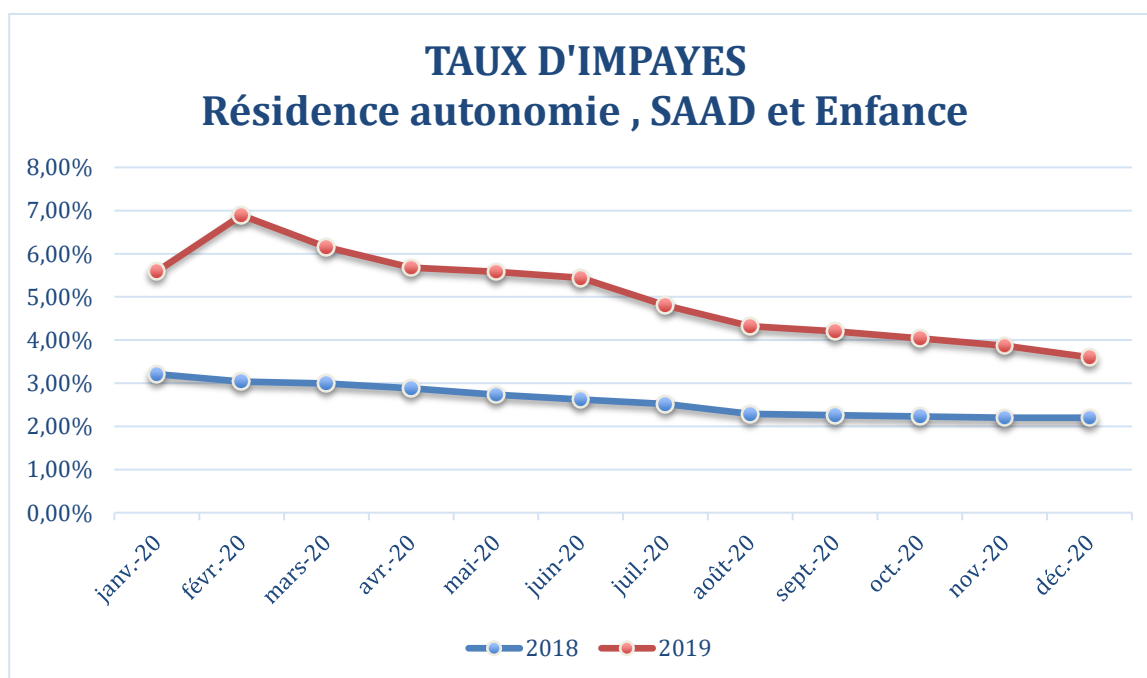
SAAD	CA	CA	CA	Projection
	2017	2018	2019	2020
013-Atténuation de charges				
70 - Produits de services, du domaine et ventes div. (ou compte 017 M22)	979 176,93 €	1 272 690,25 €	1 451 129,91 €	1 985 744,02 €
73 - Impôts et taxes				
74 - Dotations, subventions et participations				
75 - Autres produits de gestion courante (ou compte 018 M22)	199 099,74 €	270 220,88 €	230 123,42 €	352 971,32 €
76 - Produits financiers (ou compte 019 en M22)			1 888,78 €	200,00 €
77 -Produits exceptionnels				
78 (-reprises sur amortissements) et provisions				
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCT	1 178 276,67 €	1 542 911,13 €	1 683 142,11 €	2 338 915,34 €
011 - Charges à caractère général	10 863,90 €	22 047,78 €	88 669,36 €	33 270,60 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 125 627,37 €	1 547 351,73 €	1 571 688,60 €	2 248 124,57 €
014 - Atténuation de produits				
65 - Autres charges de gestion courante (ou compte 016 en M22)	21 023,93 €	12 480,69 €	11 450,80 €	30 522,55 €
66 - Charges financières				
67 - Charges exceptionnelles				
68 (Dot. Amortissement, depreciation) et provisions				
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCT	1 157 515,20 €	1 581 880,20 €	1 671 808,76 €	2 311 917,72 €
Epargne de gestion	20 761,57 €	-38 969,07 €	9 444,57 €	26 797,62 €
Epargne brute	20 761,57 €	-38 969,07 €	11 333,35 €	26 997,62 €
Taux d'épargne brute (seuil d'alerte <8%)	2%	-3%	0,6%	1%

C. Les impayés

Le C.I.A.S observe des impayés à la fois sur le budget principal et ses budgets annexes à hauteur de 162 510 € (situation au 31/12/2020) ; soit une répartition par service comme suit :



ne sont pas inclus les "V"...(rôle avant fusion)



Taux d'impayé annuel = facturation annuel/impayé annuel

En 2021, les services du C.I.A.S poursuivront l'accompagnement des usagers dans l'accès aux droits. Aussi, le C.I.A.S s'attache à limiter le montant des impayés et à mettre en place un suivi régulier en lien avec les services finances et juridique de l'Intercom Bernay Terres de Normandie dans le respect du RGPD.

Les services du Trésor Public assurent les procédures de recouvrement, le C.I.A.S proposera en 2021, conformément à la commission enfance-jeunesse, de conditionner l'accès aux services au regard de l'apurement de la dette par l'utilisateur.

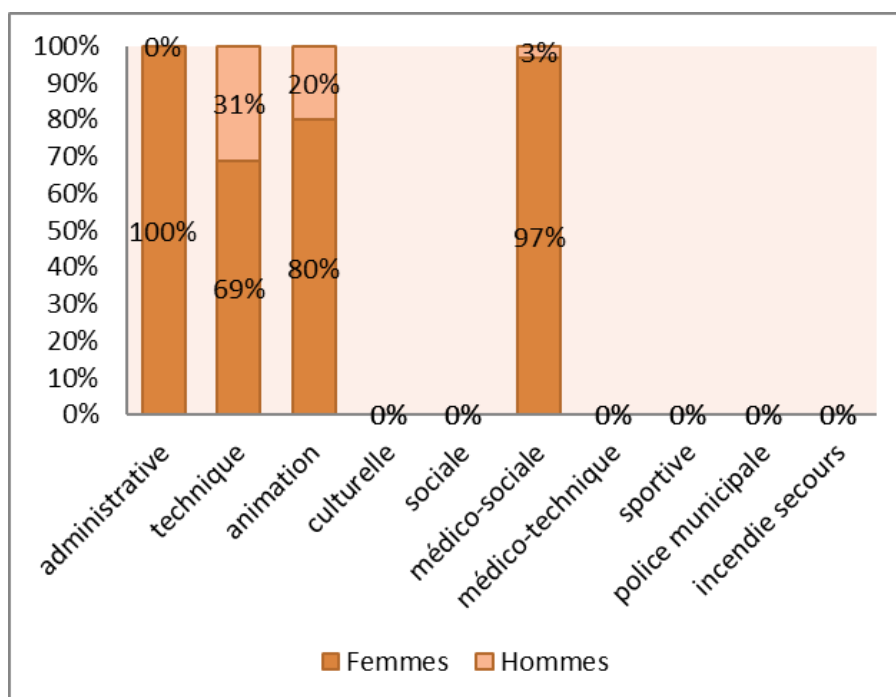
En 2021, en partenariat avec les services du Trésor public, il conviendra de définir le montant des admissions en non-valeur.

V. Les effectifs du C.I.A.S

Tableau des effectifs par filière au 1^{er} mars 2020

GRADES	POURVUS	DONT TNC	VACANTS	DONT TNC
Filière administrative				
Adjoint administratif	9	1	0	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	0	2	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	0	0	2	0
Attaché	3	0	0	0
Attaché principal	0	0	1	0
Rédacteur	1	0	0	0
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	2	0		0
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	0	0	0
<i>Total filière</i>	18	1	5	1
Filière animation				
Adjoint d'animation	48	34	0	0
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	1	1	2	0
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	0	0	1	0
Animateur	0	0	1	0
<i>Total filière</i>	49	35	4	0
Filière médico-sociale				
Auxiliaire de puériculture	0	0	1	1
Auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe	1	0	0	0
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	3	1	0	0
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	0	0	1	0
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	0	0	1	0
Infirmier en soins généraux hors classe	1	0	0	0
Psychologue de classe normale	1	1	0	0
<i>Total filière</i>	6	2	3	1
Filière sociale				
Agent social	101	69	1	1
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	10	1	6	0
Agent social principal de 1 ^{ère} classe	2	0	1	0
Assistant socio-éducatif	1	1	0	0
Assistant socio-éducatif principal de 2 ^{ème} classe	1	0	0	0
Educateur principal de jeunes enfants	1	0	0	0
<i>Total filière</i>	116	71	8	1
Filière sportive				
Educateur des APS	1	0	0	0
Educateur principal de 2 ^{ème} classe des APS	1	0	0	0
<i>Total filière</i>	2	0	0	0
Filière technique				
Adjoint technique	9	4	0	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	1	3	0
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	0	0	1	1
Technicien	1	0	0	0
<i>Total filière</i>	11	5	4	1
Total des postes	202	114	24	4

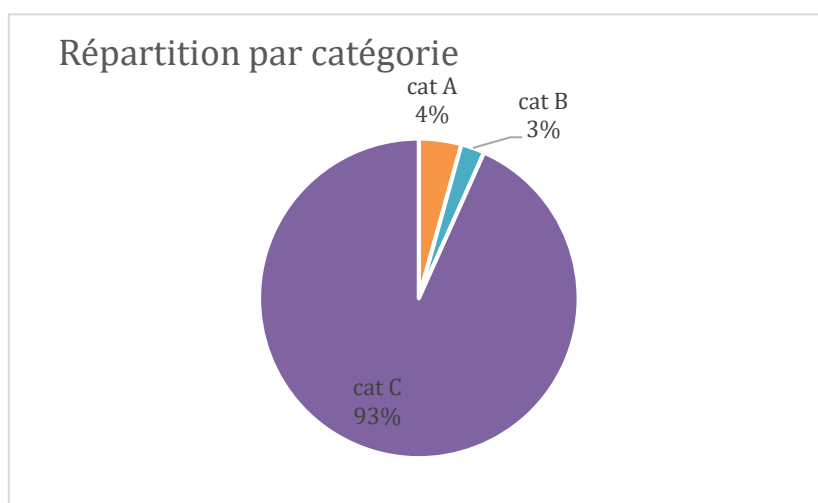
Répartition des effectifs par filière



Données issues du rapport 2020 en matière d'égalité femmes-hommes

De par sa vocation sociale et les services qu'il porte, le C.I.A.S. compte majoritairement dans ses effectifs des agents dans les filières médico-sociales et animation (pôle autonomie et enfance-jeunesse).

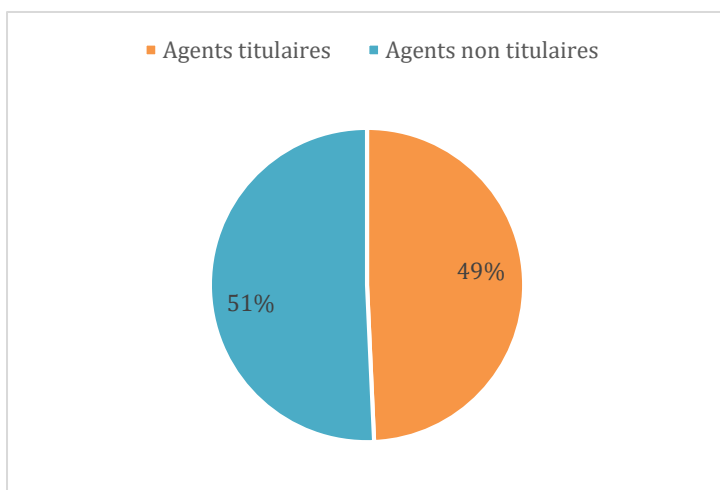
Répartition des effectifs par catégorie



Données issues du rapport 2020 en matière d'égalité femmes-hommes

Les agents de catégorie C, représentant 93% des effectifs du C.I.A.S., sont essentiellement constitués des auxiliaires de vie, agents sociaux et animateurs ; ces personnels étant en nombre important pour répondre aux besoins du service d'aide et d'accompagnement à domicile et du pôle enfance-jeunesse.

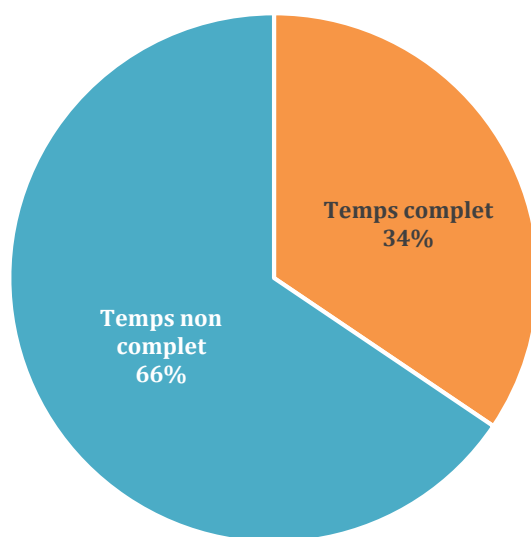
Part des agents titulaires et non titulaires au sein des effectifs du C.I.A.S.



La part des agents non titulaires représente plus de la moitié des effectifs du C.I.A.S.

Données issues du rapport 2020 en matière d'égalité femmes-hommes

Répartition des effectifs : temps complet / temps non complet



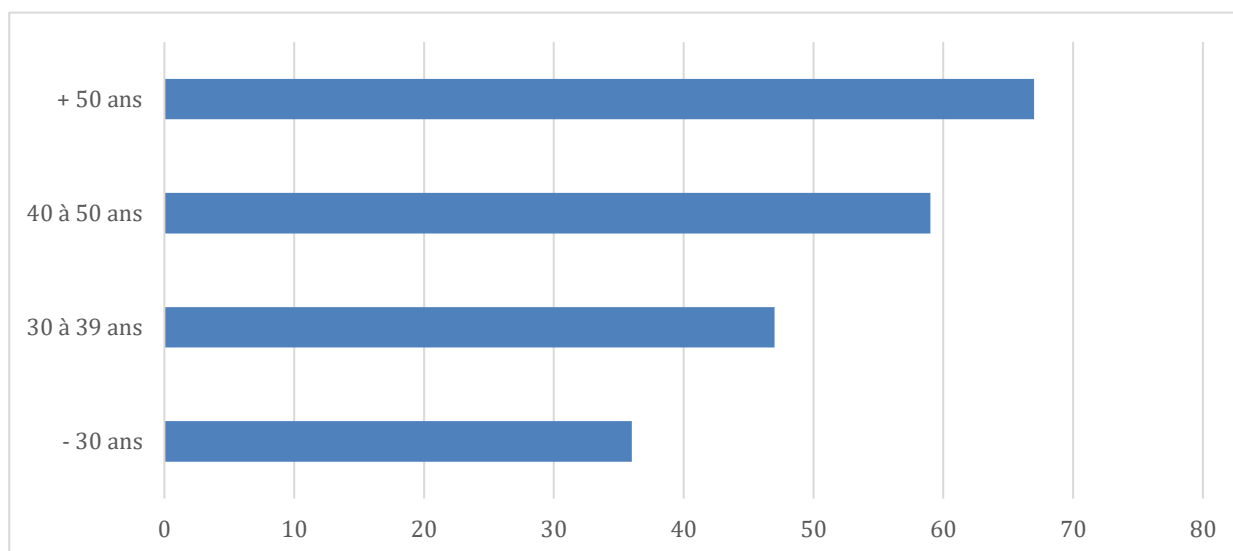
Les agents à temps non complet représentent quasiment les 2/3 des effectifs du C.I.A.S.

Les agents concernés relèvent essentiellement des pôles autonomie et enfance-jeunesse.

En effet, les auxiliaires de vie, de par la nature de leur activité, ne disposent pas de contrat à temps complet. Il en est de même pour les animateurs saisonniers.

Données issues du rapport 2020 en matière d'égalité femmes-hommes

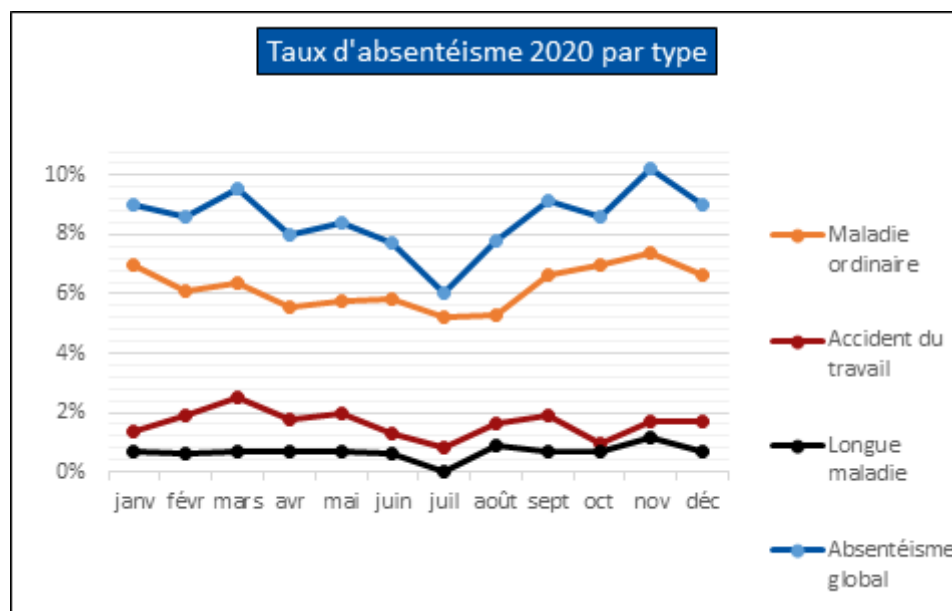
Répartition des effectifs par tranches d'âge



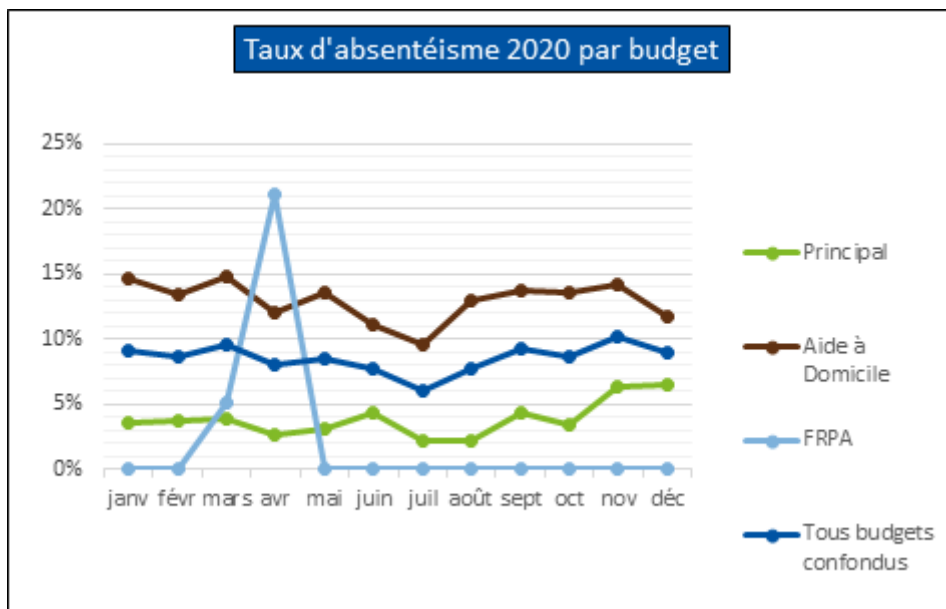
Données issues du rapport 2020 en matière d'égalité femmes-hommes

La tranche des plus de 50 ans reste plus élevée, les différentes catégories tendent à se rapprocher mettant en relief une relative homogénéité au sein des effectifs du C.I.A.S.

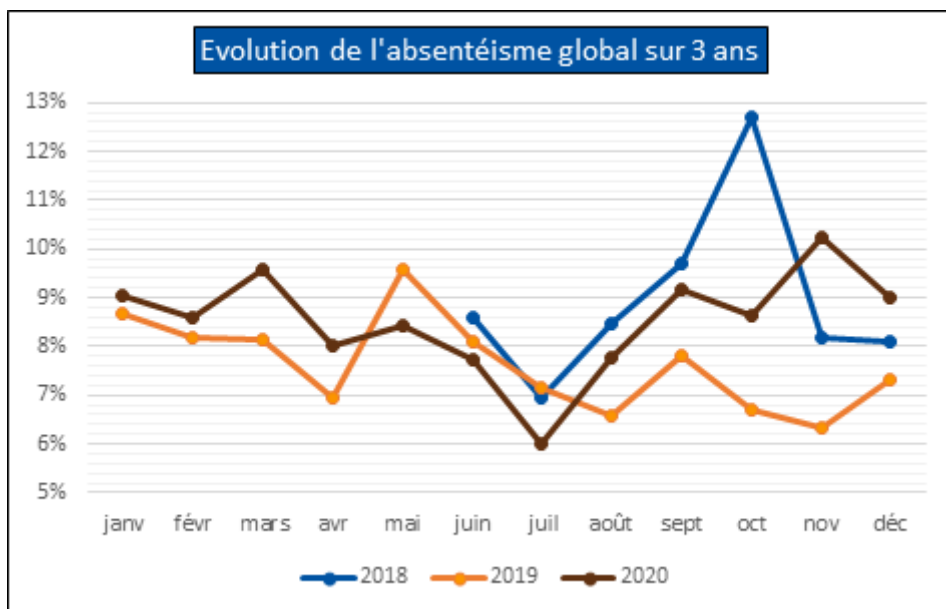
Les absences pour maladies



Données issues du tableau de bord 2020



Données issues du tableau de bord 2020



Données issues du tableau de bord 2020

Absences pour formation

En raison de la crise sanitaire, les formations assurées par le CNFPT, n'ont pu se tenir et on fait l'objet d'annulations ou de reports. Néanmoins les formations PSC1 ainsi que l'accompagnement des agents sur la désinfection des locaux, spécifique à la crise sanitaire ont été déployées.

Information aux agents

Les Bureaux d'Information du Personnel (B.I.P.) permettent aux agents de bénéficier d'entretiens individuels pour faire le point sur leur situation administrative (carrière, congés, formations...). Dans le cadre de la pandémie COVID-19 les B.I.P n'ont pas assuré de permanences sur l'ensemble du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Éléments de rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les heures supplémentaires rémunérées – Durée effective du travail

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	octobre	nov	déc	Moyenne
---------	---------	------	-------	-----	------	---------	------	------	---------	-----	-----	---------

Charges de personnel et frais assimilés ¹													
Dépenses du mois ²	406 388 €	377 048 €	451 944 €	452 178 €	382 072 €	389 602 €	437 607 €	517 540 €	413 604 €	403 476 €	410 848 €	523 327 €	430 470 €
Prévisionnel cumulé	459 210 €	918 419	1 377 629	1 836 838	2 296 048	2 755 257	3 214 467	3 673 676	4 132 886	4 592 095	5 051 305	5 510 514	459 210 €
Cumul dépenses	406 388	783 436	1 235 380	1 687 558	2 069 631	2 459 233	2 896 840	3 414 380	3 827 984	4 231 460	4 642 308	5 165 634	430 470 €
% réalisé 2020	7,4%	14,2%	22,4%	30,6%	37,6%	44,6%	52,6%	62,0%	69,5%	76,8%	84,2%	93,7%	
Rappel réalisé 2019	5,8%	14,0%	21,9%	29,4%	36,7%	44,3%	53,1%	61,9%	70,1%	78,9%	86,7%	95,6%	
Marge disponible	52 821 €	134 983 €	142 249 €	149 280 €	226 417 €	296 024 €	317 627 €	259 296 €	304 902 €	360 635 €	408 997 €	344 880 €	249 843 €
Agents payés	211	214	231	209	205	205	245	265	239	214	235	210	224
Equivalents ETP ³	152	152	151	148	147	148	154	152	149	150	153	150	150
Coût horaire /ETP	17,65 €	16,40 €	19,70 €	20,10 €	17,14 €	17,41 €	18,73 €	22,45 €	18,33 €	17,73 €	17,67 €	23,03 €	18,86 €
Dont heures supplémentaires													
Dépenses du mois	1 153 €	508 €	1 413 €	1 716 €	2 709 €	1 660 €	3 641 €	2 870 €	1 509 €	1 234 €	1 775 €	1 220 €	1 784 €
Cumul dépenses	1 153 €	1 661 €	3 074 €	4 790 €	7 499 €	9 159 €	12 800 €	15 670 €	17 180 €	18 413 €	20 188 €	21 408 €	1 784 €

Données issues du tableau de bord 2020

Le temps de travail hebdomadaire est de 35 heures, soit 1607 heures/an (Base 46 semaines de travail) inclut 8 jours fériés, - hors fractionnement), pour un agent à temps complet.

Le projet de budget 2021 est préparé sur la base d'une stabilité des charges de personnel du budget 2019 en intégrant le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile de Bernay (nouvelle compétence au 01/01/2020), l'ouverture de la micro crèche de Serquigny (fév-2020) tout en prenant en compte le glissement vieillissement technicité (GVT).

VI. Etat des lieux des services : leviers d'optimisation

Dans une démarche d'optimisation des coûts la direction du C.I.A.S a souhaité réaliser avec le concours de l'ensemble des directions, un état des lieux des services, sur leur organisation ainsi que sur les leviers économiques potentiels à court et moyen termes.

Présenté le 25 novembre 2020 auprès de Madame Vagner Vice-Présidente du C.I.A.S et Madame Duteil Vice-Présidente en charge des finances, puis au Bureau du C.I.A.S le 14 décembre 2020. Ce document constitue un outil à la construction du budget 2021 qui s'agrégera des projets nouveaux.

Accueil et administration

L'agent d'accueil ayant sollicité une position à mi-temps, il s'est avéré nécessaire d'assurer la continuité de service. L'assistante de direction a été déployée à mi-temps au titre de la prise en charge de l'accueil. Cette organisation permet la réalisation d'une économie annuelle de 17 772 €.

Autonomie

Le service maintien à domicile

Le service dispose de différents leviers favorisant une amélioration de l'organisation et une augmentation des recettes :

- ✓ La mise en place du service de soutien aux aidants financé en intégralité pendant une période de 3 à 5 ans par les partenaires (MSA, ARS, Département...) permettra d'envisager le redéploiement des postes du service administratif du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile ainsi que d'une intervenante à domicile sur ce nouveau dispositif « Bulle d'air » et ainsi de réaliser une économie annuelle de 32 494 €
- ✓ L'extension du périmètre d'intervention sur l'ensemble du territoire permettra d'optimiser le temps de travail des agents d'intervention à temps complet et ainsi d'apporter des recettes supplémentaires.
- ✓ Le déploiement d'une organisation transversale avec la direction de la résidence autonomie, notamment sur la facturation et son suivi (Résidence-SAAD-Bulle d'air).
- ✓ L'identification de besoins d'intervention d'entretien au sein des bâtiments du C.I.A.S et plus largement de l'I.B.T.N pourrait également constituer une source financière au travers d'une refacturation des prestations.
- ✓ La mise en place de nouvelles prestations : la facturation de la télégestion aux bénéficiaires hors APA-PCH ainsi que les déplacements courses ou les frais de dossier pourraient être proposés et ainsi constituer des recettes complémentaires.
- ✓ La valorisation d'heures d'auxiliaires de vie dans le cadre de la mise en œuvre de projets de prévention et de maintien à domicile du public sénior peut constituer un levier complémentaire (ex : Visites de soutien aux personnes vulnérables).
- ✓ Le renforcement du partenariat avec la Mission Locale Ouest Eure pour déployer au sein du service des agents en contrat d'accompagnement (financement à hauteur de 60%).

Personnel d'intervention

Le service comptabilise 110 auxiliaires de vie en 2020 soit 67.24 ETP. Dans le cadre de l'optimisation de la planification, le service s'est attaché à réadapter les contrats et à réaffecter le temps de travail aux agents en poste ainsi en 2021 il sera comptabilisé 103 auxiliaires de vie soit 65.81 ETP soit une diminution de 1.43 ETP équivalent à 36 281 €

La résidence autonomie Serge Desson

Si l'établissement n'a pas recruté de personnel lors de son extension en 2015 tout en assurant une qualité de service équivalente, certains leviers pourront être déployés en 2021 :

- ✓ Le remplacement du personnel en congés ou maladie est assuré par le personnel d'entretien mais génère des heures supplémentaires. Une convention de mutualisation du personnel du CCAS de la ville de Bernay affecté à la résidence Liliane Carpentier permettrait de limiter le coût inhérent à ces remplacements et à limiter les heures supplémentaires.
- ✓ Les appels à projets au titre de la prévention à la perte d'autonomie permettent d'inscrire une part du coût personnel d'animation dédié au projet et ainsi disposer de recettes complémentaires.
- ✓ L'évolution de la redevance Eure Habitat qui comptabilise les annuités d'emprunt va observer une forte diminution en 2028 passant de 162 176,64 € à 57 370.14 € soit une baisse de 104 806.50 €. Une réflexion dès 2021 pourrait être engagée pour réviser l'emprunt arrivant à terme, lisser ce dernier et ainsi disposer dès 2021-2022 d'une source d'économie.
- ✓ La facturation de diverses prestations à l'utilisateur pourrait être étudiée afin de disposer de nouvelles recettes (ex : interventions techniques dans les parties privées).

Petite enfance

Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

- ✓ Non renouvellement d'un agent contractuel et réorganisation de la planification des structures soit un gain estimé à 28 000 €.

Les Relais Assistants Maternels (RAM)

Le départ en retraite d'un agent de catégorie A (RAM du CCRIL) a fait l'objet d'un recrutement d'un agent en catégorie C (soit une diminution des dépenses de 8 215 €) pour le poste de responsable de la structure.

Les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (L.A.E.P)

Dans le cadre de la parentalité, le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) a pour objet de structurer l'ensemble des actions liées à la parentalité.

Ce réseau organise et facilite la diffusion de l'information, apporte un financement aux actions mises en œuvre pour favoriser ou soutenir le lien parent/enfant, recense les besoins tant des parents que des porteurs de projets pour une meilleure prise en compte.

Le C.I.A.S s'inscrit au sein de cette démarche en tant que porteur de projets ; à ce titre le comité des financeurs (CAF et MSA) a décidé de soutenir les projets et d'accorder une subvention de fonctionnement pour mettre en œuvre les actions suivantes : café des parents (1 500€), soirées thématiques (1 500€), temps parents-enfants (1 200€) et temps forts rassemblant familles et acteurs éducatifs (2 500€).

Jeunesse

Pôles ados

- ✓ L'agent en CDD à temps complet du Pôle ados de Beaumont le Roger n'a pas été renouvelé. Il s'avère nécessaire d'envisager un recrutement à hauteur d'un contrat à 30/35ème (annualisation du temps de travail).
- ✓ Ce recrutement limitera les recrutements de vacation sur les mercredis, les vacances scolaires et permet de pérenniser les actions avec un public en demande de repères. Un binôme mixte serait l'idéal. Cela permettrait également que le directeur actuel ne soit pas seul dans la structure ou que l'on soit obligé de fermer la structure en cas d'absences de ce dernier.

Pôle Initiatives Jeunes

- ✓ Poursuivre les recherches de financements (ex : appels à projets jeunesse PIJ mobil infos) pour assurer le développement des actions du service. L'appel à projet « mobil'infos » permet un financement des charges de personnel sur l'exercice 2021 à hauteur de 12 832 €
- ✓ Permettre à l'ensemble du territoire de bénéficier des services de la structure
- ✓ Maintenir les demandes de subventions au titre de la Politique de la ville (BAFA citoyen – Bourse aux permis).
- ✓ Articuler l'accompagnement des jeunes avec le volet insertion

Enfance-jeunesse / direction

- ✓ Le non remplacement du directeur enfance-jeunesse a permis de réaliser une économie de 47 808 € néanmoins l'ensemble de ses missions sont redéployées sur l'ensemble des services enfance jeunesse et l'administration générale.
- ✓ La mise en place de la régie de recettes répondait à une demande de proximité des usagers. A ce jour, le déploiement du portail famille avec le paiement en ligne rencontre un réel succès. Une réflexion doit être engagée pour assurer la gestion de la régie de recettes.

Insertion

- ✓ L'augmentation du volume de salariés (passage de 12 ETP à 24 ETP) avec deux sites d'appui : Brionne et Bernay va permettre d'étendre les prestations du chantier et ainsi d'augmenter les recettes de prestations ;
- ✓ Le poste de Conseillère en Insertion Professionnelle est mutualisé cependant cette organisation n'est pas envisageable avec l'encadrement technique. En effet, en équipe complète, il y aura 12 salariés par site et dans l'organisation, ces équipes sont divisées en 2 pour les entretiens réguliers afin d'être plus efficaces ; la saisonnalité de l'activité économique support amène des moments plus denses que d'autres ; l'activité présente également des mesures sécuritaires strictes liées aux risques d'utilisation de matériels dangereux avec de surcroît un public fragile...l'encadrement est donc essentiel dans la prévention des risques ;
- ✓ Pour le déploiement, il est nécessaire de recruter 2 encadrants supplémentaires afin de disposer de 2 agents par site pour permettre de scinder les salariés par équipe de 6. Les ateliers chantier d'insertion ont l'obligation de disposer d'un agent permanent en encadrement des équipes. De plus, cela permettra à un encadrant de s'occuper de l'ensemble des tâches administratives techniques (devis, démarchage, planification...) et ainsi de bénéficier de recettes plus conséquentes. Les recrutements peuvent se faire avec des profils d'assistants techniques condition à la mise en œuvre d'une formation d'encadrant (au moins pour 1 agent).
- ✓ Certains frais généraux vont à terme certainement connaître une baisse, notamment la ligne carburant ; la répartition des chantiers se fera davantage en proximité ;
- ✓ Maintenir la réponse à des appels à projets réguliers afin de permettre des financements (ponctuels) supplémentaires ;

L'Espace de Vie Sociale

Dans le cadre de la phase de préfiguration de Centre Social, la CAF soutiendra financièrement le Centre Social au travers d'aides au fonctionnement.

La prestation de service "fonction animation globale et coordination" :

La fonction d'animation globale et de coordination se répartit selon trois axes :

- la fonction pilotage du projet
- la fonction logistique
- les activités, dont les actions collectives familles

La prestation de service « animation globale et coordination » est égale à 40% du prix de revient de la fonction animation globale (prix plafond 171 771€), dans la limite d'un plafond (68 709€ en 2020) fixé chaque année par la Cnaf.

La prestation de service « animation collective familles » est complémentaire à la précédente.

La prestation de service « animation collective famille » est égale à 60% (22 988€ en 2020) d'un prix plafond (38 313 €) fixé annuellement par la Cnaf.

En complémentarité du directeur et de la référente famille, le volet animation fera l'objet d'un renfort grâce au recrutement de services civiques. Il permet aux jeunes de 16-25ans de s'engager dans une mission d'intérêt général répondant aux domaines d'actions liés à la solidarité, l'éducation, le sport, la culture et l'environnement.

Le point accueil jeunes peut constituer un réel levier d'économie par la mise en place d'une offre qui constituera des recettes complémentaires.

VII. Transversalité des partenariats du C.I.A.S

Le débat d'orientation budgétaire préfigure les choix budgétaires du C.I.A.S. pour l'année 2021. Dans un contexte de baisse des participations de l'Etat, le C.I.A.S. entend poursuivre son action au service du développement social du territoire et créer les conditions du bien vivre ensemble en continuant à assurer et à développer des services de qualité tout en contenant les charges de fonctionnement.

A l'instar de la démarche mise en place en 2020, le C.I.A.S poursuivra ses efforts :

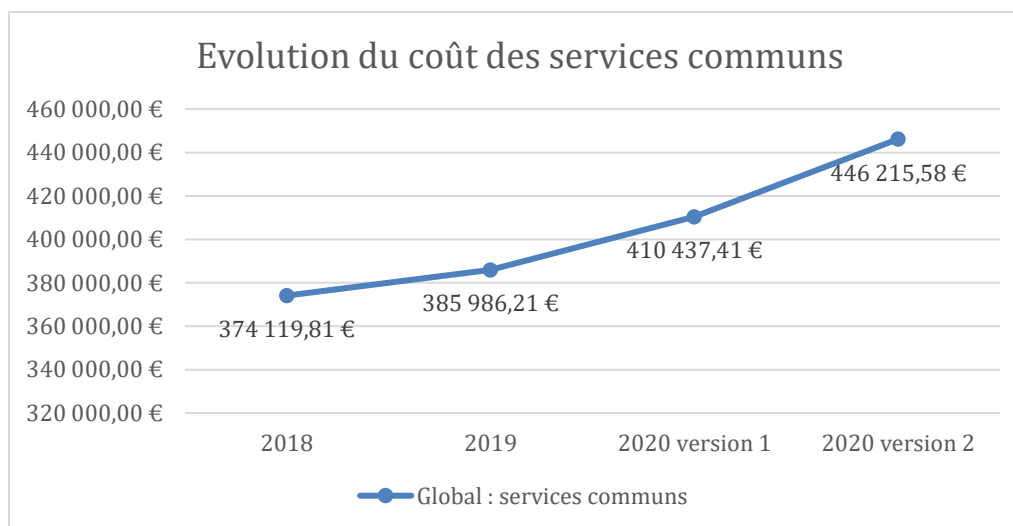
- **Baisse des heures supplémentaires**
 - **Non remplacement du directeur enfance jeunesse**
 - **Mutualisation et optimisation des transports**
 - **Réorganisation, optimisation et mutualisation** des postes
 - **Optimisation des remplacements ponctuels en interne**, polyvalence des agents entre structures pour assurer l'encadrement légal (multi-accueil / micro-crèche) et/ou répondre à la continuité du service public (secrétariat/accueil) qui entraîne l'adaptation des agents aux besoins du service et pouvant entraîner le report d'absences autorisées (congrés, formations...).
- Services communs

Pour mémoire, une convention de services communs a été établie avec l'Intercom Bernay Terres de Normandie, par délibérations 18D050 et 18D072 (avenant), pour ce qui concerne les services :

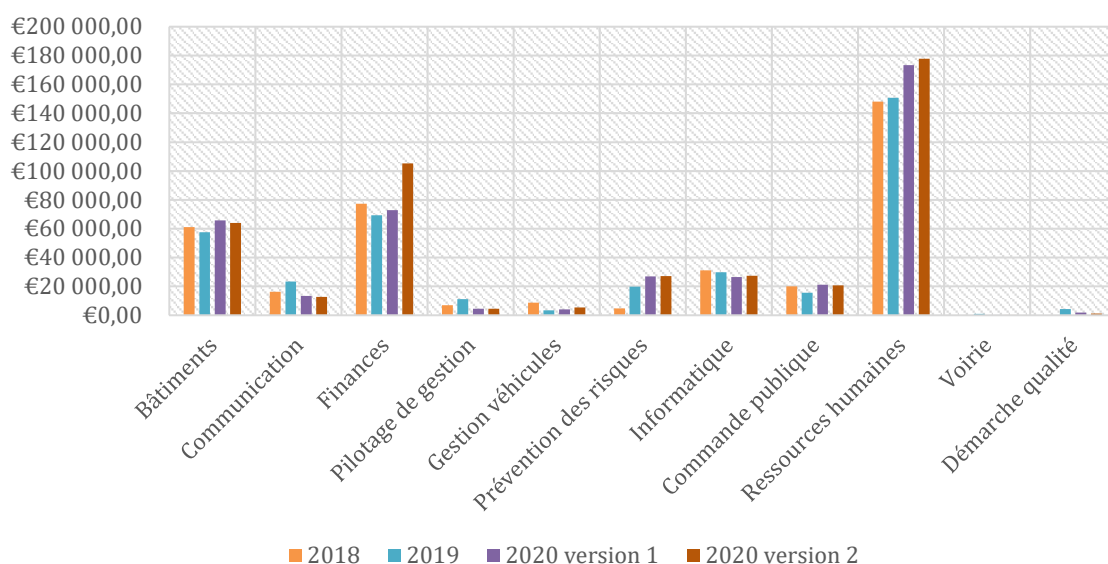
- Bâtiments,
- Communication,
- Finances, pilotage de gestion, prospective financière, gestion active de la dette,
- Gestion des véhicules,
- Prévention des risques et qualité au travail,
- Informatique,
- Commande publique, assurances et veille juridique,
- Ressources humaines.
- Voirie

En contrepartie de ces services, le C.I.A.S. s'acquitte du versement d'une participation à l'Intercom.

La participation au titre des services communs fera l'objet d'une redéfinition au titre de l'exercice 2021.



Evolution des coûts par service commun



Critères unitaires des services communs / coût des services communs

Services communs	Clé de répartition	2018	2019	2020 version 2
Bâtiments	Surfaces utiles exprimées en m ²	11 267m ²	11 080m ²	10 227m ²
		5.42€/m²	5.20€/m²	6.25€/m²
Communication	Heures de travail	321.4 heures	482.10 heures	482.10 heures
		50.58€/heure	48.53€/heure	26.38€/heure
Finances	Nbre d'opérations comptables	3 084 opérations	2 121 opérations	2 319 opérations
		25.10€/opération	32.64€/opération	45.42€/opération
Pilotage de gestion	Heures de travail	321.4 heures	321.4 heures	115.70 heures
		21.35€/heure	34.76€/heure	38.57€/heure
Gestion véhicules	Kilomètres parcourus	NC	46 936 kms	33 935 kms
		NC	0.07€/km	0.16€/km
Prévention des risques	Nbre de bulletins de paie	2 431 bulletins	2 463 bulletins	2 529 bulletins
		1.94€/bulletin	8.09€/bulletin	10.74€/bulletin
Informatique	Nbre de postes informatiques	44 postes	45 postes	44 postes
		707.29€/poste	660.91€/poste	622.23€/poste
Commande publique	Nbre de marchés gérés	1 marché	2 marchés	2 marchés
		20 053.44€/marché	7 860.38€/marché	10 387.63€/marché
Ressources humaines	Nbre de bulletins de paie	2 431 bulletins	2 463 bulletins	2 529 bulletins
		60.87€/bulletin	61.21€/bulletin	70.28€/bulletin
Voirie	Heures de travail		80 heures	3 heures
			11.01€/heure	29.04€/heure
Démarche qualité	Heures de travail		160.7 heures	37 heures
			26.26€/heure	30.83€/heure

NC : Non Communiqué

- Versement de la participation à la Mission Locale de l'Ouest de l'Eure

Le soutien du C.I.A.S accordé à l'accompagnement des jeunes entre 16 et 25 ans sortis du système scolaire, rencontrant des difficultés se traduit notamment par sa participation à la MILOE. L'effort réalisé en 2020 sera reconduit en 2021. Soit un montant de 60 384 euros. Le montant de la contribution progresse de 0.10€ par habitant (population DGF) et par année, jusqu'en 2022 ; soit 1.05 € en 2021 puis 1.15€ en 2022 par habitant.

- Remplacement de l'agent d'accueil

La reprise d'activité, en position de mi-temps, de l'agent d'accueil du C.I.A.S au cours du dernier trimestre 2020 a conduit les équipes à optimiser leur organisation pour assurer une continuité de service sans recrutement. Cet effort organisationnel sera poursuivi en 2021 afin d'assurer une maîtrise des effectifs et des coûts inhérents.

- Mise en conformité des services aux règles de protection des données

Le règlement général sur la protection des données est un cadre général européen concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel. Cette disposition adoptée en 2018 permet d'harmoniser le panorama juridique européen en matière de données personnelles notamment face à l'explosion du numérique. Pour répondre à cette disposition l'Intercom Bernay Terres de Normandie a réalisé une consultation en 2019 pour l'établissement du règlement général de protection des données au sein de l'IBTN et du CIAS. Cette disposition nécessite un effort financier annuel de 6 038 € pour le C.I.A.S et permet de se conformer à la législation.

- Protection statutaire

Si les services s'attachent à adapter leur organisation de travail pour assurer le remplacement des agents absents lors de courte durée, il convient de souligner que le cadre réglementaire et la sécurité des usagers ne peut envisager dans certains services cette approche organisationnelle (enfance jeunesse, aide et accompagnement à domicile). Le recrutement d'agents de remplacement est donc nécessaire et ce lors des absences de longue durée. En 2021 l'effort financier annuel de 53 585 € sera reconduit avec l'inscription de crédits affectés au financement d'une assurance dite « protection statutaire ».

- Evolution du mode de financement de la Caisse d'Allocations Familiales

La Caisse d'Allocations Familiales est le principal partenaire financier du C.I.A.S. En 2021, la participation du C.I.A.S à l'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec les services de l'I.B.T.N, convention de partenariat visera à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Cette convention signée par l'Intercom Bernay Terres de Normandie favorisera le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs territoriaux. Cet accord cadre est conclu pour une période pluriannuelle de quatre ans qui couvrira l'ensemble des aides sociales versées par la CAF sur le territoire. Une mutualisation avec l'Intercommunalité pourra être étudiée dans le cadre du recrutement d'un technicien en charge de l'animation et du suivi de la convention territoriale globale.

- Recherche de financements et de partenariats

2020 a été marqué par un engagement affirmé des services du C.I.A.S dans la recherche de financements et du développement de partenariats. De multiples actions de fonds ont été mises en place grâce aux financements externes constituant ainsi de véritables ressources pour l'amélioration de l'offre à l'usager :

- ✓ **Administration générale**

- Appel à projets de la Conférence des financeurs : « Festival au Cœur de la Famille » / attribution 16 000 € - financement reporté en 2021 et déployé au sein du festival des arts numériques
- CAF & MSA – Reaap : « Festival au Cœur de la Famille » / attribution 2 000 €

✓ **Autonomie**

- Appel à projets Fondation J.M Bruneau : « Du semis à l'assiette » / attribution 5 000 €
- Appel à projets de la Conférence des financeurs : « Toque Toque » / attribution 7 950 €

✓ **Enfance jeunesse**

- CAF & MSA – Reaap : soutien à la parentalité / attribution 6 700 €
- Appel à projets régional 2020 stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté : « Mobil infos jeunes » / attribution 37 640 €

2021 poursuivra cet engagement dans la mise en œuvre d'appels à projets en faveur du développement de l'offre aux usagers.

• Charges exceptionnelles

Afin de permettre aux budgets annexes « Gestion et administration de résidence pour personnes âgées » et « service d'aide et d'accompagnement à domicile » d'équilibrer leur section de fonctionnement, le budget principal verse une participation d'équilibre respectivement de 10 271 € et 163 188 € soit un soutien en baisse de 18,41 % pour le service d'aide et d'accompagnement à domicile.

	BP 2018	ROB 2019	ROB 2020	ROB 2021
Gestion et administration de résidence pour personnes âgées	38 627 €	9 300 €	9 300 €	10 271 €
S.A.A.D.	182 600 €	200 000 €	200 000 €	163 188 €

VIII. Les habitants sont acteurs et au cœur de l'action sociale

1. Dynamique interne en faveur de la participation

- En 2020, l'élaboration du projet d'établissement de la résidence autonomie Serge Desson traduit la volonté de s'inscrire dans une démarche participative. Favoriser l'expression des usagers pour mieux répondre à leurs besoins et développer les services du CIAS en adéquation avec leurs attentes.
- En terme évènementiel, 2021 sera marquée par deux temps forts :
 - l'anniversaire des 10 ans du Centre de Culture Ressources d'Initiatives et de Loisirs (C.C.R.I.L)
 - le Festival au Cœur de la Famille déployé au sein du Festival des arts numériques.

Ces deux évènements ont vocation à placer l'utilisateur et les partenaires au cœur du projet dans une approche participative. Cette co-construction mise en œuvre avec les partenaires institutionnels, associatifs et bénévoles favorise le maillage du territoire, l'implication du plus grand nombre, le lien social et le bien vivre sur notre territoire. Un effort financier sera proposé pour la mise en œuvre des 10 ans du C.C.R.I.L. Par ailleurs le financement du Festival au Cœur de la Famille alloué par la Conférence des Financeurs du Département en 2020 sera reporté en 2021 en raison de sa non réalisation liée à la crise sanitaire.

2. Déploiement de l'animation

- La prorogation de l'agrément de l'Espace de Vie Sociale de la Trinité de Réville induira une diminution des aides. L'évolution de l'Espace de Vie Sociale en centre social en 2022 renforcera la place de l'usager au cœur de l'action sociale. Placer l'usager au cœur du fonctionnement de la structure c'est favoriser son évolution au regard des attentes sociales de proximité. Sur le bassin de de Broglie, l'Espace de Vie Sociale participera avec les partenaires (institutions, associations et habitants) à un projet global partagé de développement. L'espace de vie social bénéficiera en 2021 d'un effort particulier pour assurer son déploiement avec un financement de la Caisse d'Allocations Familiales de 22 882 euros.
- Les problématiques environnementales sont régulièrement développées au sein des services au travers des actions d'animations et de sensibilisation mises en places. Ainsi les équipes du C.I.A.S pourront en 2021 s'appuyer sur les services environnement et déchets ménagers de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour animer des actions à destination des seniors mais également des plus jeunes. Le jardin potager de la résidence autonomie constituera un véritable support d'animation tant pour les seniors que pour les structures enfance jeunesse. L'Espace de Vie Sociale de la Trinité de Réville avec la zone humide pourra enrichir les actions d'ores et déjà développées. Enfin, les actions de recyclage, les gestes éco-citoyens (éco-cup, douchettes et mousses économes...) et la réutilisation des matières, engagées depuis plusieurs années dans les accueils de loisirs, seront reconduites en 2021. Les problématiques liées au développement durable occupent une place prépondérante dans le fonctionnement des services.

IX. L'action sociale pour tous est équitable, cohérente et coordonnée

1. Lutter contre l'isolement des jeunes

- Dans le cadre de l'appel à projets régional 2020 stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté le PIJ déploiera le dispositif « Mobil infos jeunes ».

Ce projet consiste à associer un lieu d'accueil fixe ayant construit un maillage de partenaires à un service itinérant « Mobil' Infos Jeunes » permettant d'« aller vers » le public ciblé. Il s'agit de mobiliser les jeunes sur leur lieu de vie et ainsi les accompagner et les informer sur leurs besoins réels afin de réduire leur marginalisation et faciliter leur prise d'autonomie et d'indépendance. Proposer un service itinérant innovant, c'est permettre à la personne isolée, vulnérable, de retrouver la capacité d'agir dans son environnement.

Pour ce faire, le véhicule aménagé et connecté sillonne les routes du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie une journée par semaine, suivant une planification trimestrielle largement diffusée.

Le véhicule connecté est facilement identifiable et apporte une réelle solution à la problématique d'accès au numérique. L'accueil est assuré par une animatrice information jeunesse au sein d'un espace convivial installé à proximité du véhicule ; un animateur numérique et un service civique complètent l'équipe mobile.

Le C.I.A.S s'attache à pouvoir apporter l'offre de service la plus équitable et cohérente possible sur le territoire. Néanmoins, le contexte sanitaire entraîne une adaptation permanente des projets face aux différents protocoles sanitaires ce qui peut engendrer des reports. Ce dispositif bénéficie d'un soutien financier de 37 640 € dont 12 832 € pour la prise en charge du personnel.

2. L'accompagnement des séniors dans le maintien à domicile

- Depuis le 1^{er} janvier 2020, le C.I.A.S assure par voie de transfert la gestion du service d'aide et d'accompagnement à domicile du CCAS de la ville de Bernay. Cette disposition intègre les charges transférables ainsi le groupe de travail dédié à cette opération a évalué le montant du transfert de charges, hors charges liées aux fonctions support, à 111 585,41 €. Ce montant sera réexaminé par la CLECT.

Par ailleurs, le territoire lié à l'autorisation d'intervention du service d'aide et d'accompagnement à domicile, délivrée par le Département, sera modifié en 2021. Ainsi, ce dernier permettra d'assurer les interventions sur l'ensemble des communes de l'intercommunalité. L'objectif étant d'apporter une équité de la prise en charge aux habitants de l'I.B.T.N. Afin, d'assurer ce développement un effort financier sera déployé au titre du personnel d'intervention.

3. Soutien aux aidants

En 2020, le Service d'aide et d'accompagnement à domicile du CIAS a été retenu comme porteur du projet « Bulle d'Air » par la MSA Haute Normandie pour une durée de 3 ans. Bulle d'air est un service de répit à domicile destiné aux aidants, pour leur permettre de « souffler un peu », tout en maintenant la personne aidée dans le cadre sécurisant de son domicile. Cela concerne, les aidants familiaux et leur proche fragilisé par l'âge, la maladie ou le handicap et ressentant le besoin d'un soutien.

Ce projet bénéficie du soutien financier de la MSA Haute Normandie, du Conseil départemental de l'Eure, de L'ARS et de la CARSAT.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce nouveau service, une réflexion globale a été engagée sur l'organisation du service d'aide et d'accompagnement à domicile afin d'assurer la pris en charge du poste de direction en interne. Ainsi, une encadrante a été positionnée à 50% au titre de l'année 2021 sur la direction de ce nouveau service. Cette réorganisation permet un financement de 0.5 ETP soit 25 000 €.

4. Soutien à la parentalité

Le développement des temps parents-enfants par la pratique collective d'activités est source d'échanges et de connaissances favorisant de nouveaux modes de relations et d'appréhension des compétences parentales. Les animations seront reconduites, en tenant compte de la crise sanitaire, et en adaptant les actions. Des temps parents enfants, en format atelier, en favorisant le « plein air » (ballades champêtres) et en adaptant les animations autour du jeu.

Le café des parents initié et développé sur le secteur géographique de St Eloi-de-Fourques, suite à une forte demande, est repensé afin de s'adapter au contexte sanitaire actuel, il en est de même pour les soirées thématiques. Désormais les équipes organisent les soirées en présentiel et en visioconférence. Par ailleurs pour faciliter l'écoute et la disponibilité des parents, les cafés des parents se déroulent à proximité des structures d'accueils de loisirs permettant l'accueil des enfants : le moyen de garde ne devant pas être un frein pour les parents.

Auparavant les équipes doivent s'attacher à reconstruire un lien avec les familles afin d'adapter les soirées thématiques au réel besoin des familles, dans ce contexte économique, social et sanitaire très complexe. Une communication adaptée via une programmation trimestrielle incluant toutes les actions, ateliers, temps parents-enfants, soirées thématiques et café des parents sera diffusée par tous les canaux d'informations (flyers, facebook...).

L'ensemble de ces actions font l'objet de demande de subvention auprès du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), pour un montant de 7 300€.

X. L'accès à l'ensemble des services de l'action sociale est facilité pour tous

1. Moderniser, simplifier et optimiser

- L'extension du périmètre d'intervention du service d'aide et d'accompagnement à domicile sur l'ensemble du territoire nécessite une organisation dynamique, innovante et attractive. L'année 2020 a été marquée par l'actualisation du logiciel de gestion avec l'intégration des données des bénéficiaires issus du transfert du service de la ville de Bernay, de l'harmonisation des tarifs et d'une réorganisation interne.

En 2021, le déploiement de la télégestion mobile permettra d'optimiser l'organisation du service. Les intervenantes à domicile seront dotées d'un smartphone et badgeront au domicile des bénéficiaires, l'actualisation des plannings s'effectuera en temps réel et les intervenantes pourront consulter les plannings des bénéficiaires et ainsi assurer l'information sur les modalités de remplacement. Enfin les intervenantes pourront compléter les fiches de renseignements bénéficiaires en partage avec l'équipe. Le déploiement de ce dispositif améliorera les conditions d'activités du personnel du service tant d'intervention qu'administratif et répondra à des problématiques de gestion soulevées par les bénéficiaires (manque d'information lié aux remplacements). Ce nouvel outil de télégestion impliquera une évolution des pratiques et de l'organisation des services. S'il constitue une avancée en 2021 le service poursuivra l'accompagnement des agents dans l'évolution de leurs pratiques professionnelles. Un effort financier sera accordé à ce dispositif en fonctionnement de 17 798 € (abonnements, formations) et en investissement de 15 702 € (matériels, licences). Une subvention allouée par le département pourra soutenir ce projet à hauteur de 50% du coût de l'investissement et de 70% du fonctionnement.

- Le projet de dématérialisation des conseils d'administration s'inscrit en lien avec la dématérialisation des conseils communautaires. Cette disposition permettra d'équiper les administrateurs de la société civile. Il s'agit de convertir tous les documents papier en document électronique, ce virage numérique permet l'élimination des supports papier et l'optimisation des coûts (impressions, photocopies, envois postaux). Cette disposition engendre un coût de fonctionnement de 1 080€ et un coût d'investissement de 5 000€ mais réduira les dépenses de fournitures administratives.
- Depuis 2019 les accueils de loisirs et les pôles ados ont développé une dynamique de mutualisation des transports. 16 % des transports en autocar ont été mutualisés, entre 2 et 4 structures. Aussi, si cette optimisation a un impact écologique elle permet à la collectivité d'effectuer une baisse des coûts de transport. L'année 2021 verra la poursuite de l'optimisation des transports déjà mise en œuvre auprès des services enfance-jeunesse. Les crédits affectés à ce poste de dépense seront reconduits et observent une baisse de 8% par rapport à l'exercice 2019.
- Le développement de l'espace de vie social et les besoins du service enfance jeunesse au titre de la régie de recettes ont engagé une réorganisation interne. Afin de limiter le coût du recrutement externe d'un agent dédié à ce poste, les missions du régisseur ont été redéployées en interne et une réorganisation des tâches a été opérée.

2. Développer et dynamiser

La demande d'extension du chantier d'insertion sollicité en 2020 auprès des partenaires financeurs est accordée à compter de l'année 2021.

Ce déploiement permettra de répondre aux besoins du territoire qui se traduisent par des sollicitations en chantiers d'aménagement et de création d'espaces naturels en complémentarité de l'entretien au quotidien des différents sites de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Le chantier d'insertion pourra accepter de nouveaux partenariats avec les communes, entreprises ou associations du secteur de l'intercom de Bernay Terres de Normandie, irriguant ainsi l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, le constat est fait que les modalités d'interventions du chantier ne sont pas encore bien connues par l'ensemble des communes du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Ainsi, en complémentarité le service instaurera, à compter de 2021, la valorisation des travaux du chantier en proposant une communication plus adaptée et diffusée auprès d'un ensemble plus larges de partenaires. Afin de répondre au développement du service un effort financier sera fait en 2021 sur l'ensemble des charges inhérentes au bon fonctionnement (fluides, EPI, entretien du véhicule) mais également en équipement (outillage, véhicule..) soit 105 000 €. Un financement au titre du Fonds Départemental d'Insertion de 60 000 € a été sollicité. Il convient de noter que cette évolution du service impliquera la réalisation de recettes supplémentaires au titre des prestations de service.

3. Renforcer et organiser

- En 2021, le service autonomie sera composé du service d'aide et d'accompagnement à domicile, de la résidence autonomie Serge Desson et de Bulle d'air plateforme de répit pour les aidants. Pour l'ensemble de ces structures une seule personne assurera la gestion de la facturation et le suivi des recettes ce qui renforce la qualité du traitement des régularisations et les relations avec les partenaires. Une organisation en binôme est prévue afin d'assurer la continuité du service et palier aux retards des traitements. Cette nouvelle organisation permet de limiter le coût du recrutement d'un agent tout en renforçant la professionnalisation des équipes et le redéploiement des missions.
- Pour ces deux structures que sont les chantiers d'insertion et le PIJ, portées par les pôles insertion et jeunesse, une seule personne pilote ces deux pôles. Une responsable insertion / jeunesse apporte une vision plus large et plus globale sur deux pôles qui se chevauchent sur des thématiques communes. Cette démarche a permis de suppression d'un poste sans pour autant fragiliser le fonctionnement mais au contraire renforcer la transversalité des services. Cette disposition sera reconduite avec l'extension du chantier d'insertion en 2021.

